

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems.

Janvier 1705.

TOME SECOND.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE;
à l'enseigne de la verité.

M. DCC. V.

A V I S.

PUISQUE le Public paroît satisfait de cet Ouvrage, on lui en donnera la continuation. L'établissement qu'on fait tous les jours de quelque nouvelle correspondance, nous fournissant les moyens de faire choix de bons memoires, on sera mieux en état de remplir le plan qu'on s'est proposé. On prie même les personnes curieuses, lors qu'elles en auront qui interesseront les affaires publiques, de nous les communiquer, supposé qu'ils ne veuillent pas eux-mêmes les mettre en œuvre.

On avertit ceux qui auront besoin de quelques mois separez, pour rendre les Tomes complets, qu'on les leur fournira, & qu'au bout de chaque six mois, on joindra une Table generale des principales matieres, pareille à celle qu'on voit à la fin de celui-ci.

Fautes à corriger dans Decembre 1704.

A la page 398. ligne 32. *Mars*, lisez *St. Mars*.
page 404. ligne 3. *Proglío*, lisez *Broglio*. page
405. ligne 36. après *objets*, ajoutez *pareils*.

C'est par une erreur qu'on a mis le Comte de Frise au nombre des morts.

AVER-

AVERTISSEMENT.

J'Ai commencé cet Ouvrage contre 'les Regles de l'Art, puisque je n'y ai mis aucune Préface, pour informer le Lecteur du dessein que je m'étois proposé; cette précaution me parut assez inutile, puisque le seul titre, où la lecture du premier mois l'ont assés fait connoître. Le succès de ce petit Journal, (qui, en quelque maniere, a surpassé l'attente de ceux qui font les frais de l'impression) devoit encore m'exemter d'en parler; cependant je me vois obligé de faire quelques remarques, auxquelles le Lecteur aura tel égard qu'il jugera à propos.

On m'a averti, qu'on traduisoit mon Ouvrage en Allemand dans un Etat voisin, & que l'Edition Françoisé étoit réimprimée ailleurs que dans sa véritable source; ces différentes Editions, font à la vérité honneur à l'Ouvrage; mais comme l'Auteur n'en tire nul profit, il ne seroit pas juste qu'on lui imputât les fautes qui peuvent s'y glisser, ou les changemens qu'on pourroit y faire; je déclare une fois pour toutes, que je n'épouserai aucun parti, que je ne m'attacherai, qu'à rechercher la vérité des faits historiques, que la partialité ni l'invectrve, n'auront aucune part dans mes écrits, que si dans les pieces originalles qu'on y lira, il s'y trouve quelques expressions qui ne conviennent pas à tout le monde, on ne doit pas me

AVERTISSEMENT.

les imputer ; & un Lecteur un peu indicioux ne sauroit s'en allarmer , lors qu'il considérera d'où elles viennent , puisque je ne manque jamais , ou de citer les personnes , (lors qu'elles peuvent être connues sans les offenser ,) ou du moins la Nation qui les ont produites. Il est par exemple naturel aux Princes de la Maison d'Autriche , à leurs Alliés ou à leurs Partisans , de condamner ce qu'on fait en France & en Espagne contre leurs intérêts , & par un juste ; droit de représailles , les François & les Espagnols , peuvent blâmer ce qui se trame à leur préjudice chez les Alliez ; les uns & les autres peuvent mettre au jour des Ecrits , pour rompre les mesures & traverser les desseins de leurs adversaires , c'est un droit de Souveraineté qui est permis à toutes les Nations , principalement lors que la guerre les a desunis.

Lors que de pareilles pieces de part ou d'autre me tomberont entre les mains , j'en ferai part à mes Lecteurs , en les inserant tout au long dans mon Journal , ou par des Extraits fidelles , suivant que leur grosseur pourra s'accorder à celle de cet Ouvrage ; j'aurai cependant soin d'en retrancher , ou d'en adoucir (comme je l'ai déjà fait dans quelques rencontres) les termes injurieux lors qu'ils paroîtront trop durs , sans pourtant altérer le sens de leur signification ; il
seroit

AVERTISSEMENT.

seroit cependant à souhaiter, que nous ne fus-
sions jamais dans cette necessité, & que le
zele de parti, quelque violent qu'il soit, n'au-
thorisât point cette maniere d'écrire, peu
respectueuse pour les Souverains; qu'on se
contentât d'alléguer de bonnes raisons, sans
les appuyer d'invectives; mais elles sont de-
venues si à la mode, qu'on les trouve très-
souvent repandues dans les discours publics,
& dans les Memoires que les Ministres de
quelques Princes, presentent dans les Cours
où ils résident, quoique sans doute elles ne se
trouvent pas dans les instructions de leurs
Maîtres. Ne parviendra-t'on jamais, dit
le savant Mr. Flachet de saint Sauveur, à
banir la dispute, ces termes insultans &c
desobligeans, pour se reduire aux ter-
mes d'une honnêteté reciproque.

On m'a adressé deux Memoires, de la
part de deux Auteurs, qui d'amis intimes,
qu'ils étoient autrefois, sont devenus enne-
mis irreconciliables, soit par le venin de leur
plume, soit par leurs démarches à se détrui-
re; c'est du moins l'accusation reciproque
qu'ils se font: ils ont cru l'un & l'autre, que
le public s'interessoit assez dans leur querelle,
pour m'engager à l'en instruire, je crois ce-
pendant qu'il lui importe fort peu.

Que Pascal soit devant, ou Pascal soit
derriere.

AVERTISSEMENT.

*Et que c'est leur rendre un bon office à tous les deux , de ne pas acquiescer à leur demande , puis que je ne saurois le faire sans noircir leur honneur & leur reputation. Je serai toujours prêt de faire un bon usage des avis qu'on me donnera , lors qu'ils concerneront les affaires publiques , ou lors qu'il s'agira de faire connoître le mérite & la vertu de quelqu'un , pourvu que l'éloge ayt du rapport avec la personne ; mais à l'égard des differends des particuliers , auxquels peu de personnes prennent part , & qui très-souvent ne sont fondez que sur la passion ou sur la jalousie , on trouvera bon que je les prie de s'adresser à quelqu'Ecrivain dont la plume soit moins émue que la mienne , à qui ils pourront dire ce que disoit un Poète à son ami , pour l'inviter à venger la querelle de cette fatale peruque , qui après vingt ans de service , fut jetée dans un borbier , par un cruel adversaire. **

. Le traître eut payé la peruque ,
Un quart d'Ecu de moins , sans mon âge caduque ,
Ma plume que mes doigts ne peuvent soutenir ,
Je la remets aux tiens , pour écrire & punir ,
Va ? contre un insolent , faire un bon gros Ouvrage ?

Car c'est dans l'encre seul , qu'on lave un tel outrage.

LA

* Parodie de Boileau.

LA CLEFF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Janvier 1705.

A R T I C L E I.

*Qui contient le Manifeste de Son Altesse
Electorale de Baviere.*

I. **P**Our dégager la parole que nous donnâmes le mois dernier, nous insererons ici une piece assez curieuse qu'on nous a adressée sous le titre de *Manifeste de Mr. de Baviere*; si les Ennemis y répondent, & qu'il nous en tombe une copie entre les mains, nous l'insérerons dans notre Journal avec la même fidélité: au reste on pourra trouver à celui-ci un défaut qu'on a reproché à ceux qui les premiers ont mis au jour le *Manifeste du Roi de Portugal*, dont nous avons parlé dans le mois de Septembre; c'est de n'être ni datté, ni signé de personne.

Manifeste de Mr. l'Electeur de Baviere. 1704.

LA guerre qui depuis deux ans est allumée dans l'Empire, peut devenir si funeste au
Corps

Corps Germanique, qu'un Prince qui est un de ses principaux Membres, ne peut se justifier avec trop d'attention du soupçon d'en être l'Auteur. C'est sur les Princes qui sont la cause de cette guerre que l'aversion publique doit tomber; ceux qui sont forcez de la faire pour se défendre, seront toujours exempts de blâme quelque triste suite qu'elle puisse avoir.

Je ne puis donc laisser plus long-tems sans réponse, une infinité d'écrits que mes ennemis ont répandus avec empressement, pour me rendre odieux & me faire passer pour le perturbateur du repos de ma patrie, un plus long silence contribueroit à ternir ma réputation.

Bien que j'aye différé à répondre aux Ecrits de mes ennemis, je n'étois pas moins en état de détruire leurs vains reproches, & de pouvoir même leur en faire de mieux fondez; mais je me flatois qu'ils ne s'obstineroient plus à me faire une guerre injuste, quand ils auroient perdu l'esperance de se rendre si facilement les maîtres de ma destinée; le seul motif qui leur ait mis les armes à la main contre moi. Je me flatois dans cette pensée, pour ne pas échauffer encore des esprits déjà trop irrités, & pour ne pas mettre de nouveaux obstacles au rétablissement de la tranquillité de l'Empire; plus les raisons qu'une juste défense m'obligeoit d'alléguer, étoient fortes, plus elles devoient aigrir les premiers Auteurs de ces Ecrits; & je n'ignorois pas qu'ils auroient plus de ressentiment contre moi, pour en avoir fait voir la foiblesse & la mauvaise foi, que pour avoir pris leurs Places & défait leurs Armées. L'esperance d'un prompt accommodement est évanouie, & je ne
dois

dois plus ménager la réputation de mes ennemis aux dépens de la mienne.

L'Empereur ne s'est pas contenté dans les differens écrits qu'il a publiez contre moi, de me dépeindre comme un Prince ambitieux, qui au mépris de mes sermens & des loix de l'Empire, dont j'ai l'honneur d'être le premier Electeur Seculier, avoit pris des liaisons criminelles avec les étrangers contre les interêts de ma patrie; il m'a encore accusé d'ingratitude, & il m'a reproché de manquer de reconnoissance pour les bienfaits que ma Maison a reçûs de la sienne. Ces deux reproches me sont également injurieux; heureusement je suis en état de me justifier avec avantage de l'un & de l'autre; je n'ai rien fait contre les Loix de l'Empire, & si j'ai cessé d'avoir pour l'Empereur l'attachement qu'il prétend qu'un Electeur de Baviere doit conserver pour le Chef de la Maison d'Autriche, c'est qu'il a exigé de moi ce que mon honneur ne me permet pas de faire, & qu'il a manqué le premier à la reconnoissance qu'il devoit à ma Maison, après les services que nous avons rendus mes Ancêtres & moi à ses Prédecesseurs & à lui même.

Le simple recit de ce qui s'est passé dans la Paix de Rîswick jusqu'au combat de Charding que je donnai il y a un an, contre les troupes de l'Empereur qui étoient entrées dans mes Etats, suffira pour justifier ce que j'avance, & pour montrer que ce Prince est l'Auteur de la guerre & d'une guerre injuste; on verra que S. M. I. me l'a déclarée uniquement parce que j'ai refusé de la faire pour détrôner le Roi d'Espagne mon neveu, & parce que je n'ai voulu, prenant les Armes contre la France, vio-

ler

ler, sans sujet, le Traité solennel que j'avois signé à Riswick avec le Roi T. C.

Lorsque cette Paix fut conclüe, je me trou-
vai Gouverneur pour le Roi d'Espagne dans les
Pais Bas Espagnols, qui depuis Charles-quin-
t, font un Cercle de l'Empire, les Puissances en-
gagées dans la guerre, avoient songé, en la ter-
minant, à prévenir les occasions qui pouvoient
la faire recommencer; la succession du feu Roi
d'Espagne Charles II. qui ne laissoit point d'en-
fans, & dont la mauvaise santé, faisoit regar-
der la mort peu éloignée, menaçoit l'Europe,
d'y rallumer incessamment le feu de la guerre
qu'on vouloit éteindre. L'Empereur ne dissimu-
loit pas les prétentions qu'il avoit à cette suc-
cession, & Mr. le Dauphin mon beaufrere, ne
cachoit pas la resolution où il étoit de faire va-
loir les siennes.

Tout le monde jetta les yeux sur le fils uni-
que que j'avois eu de mon premier mariage,
avec l'Archiduchesse Marie Antoinette, fille de
l'Empereur & de l'Infante Marguerite, sœur du
Roi d'Espagne Charles II. comme sur un Prince
qui avoit les prétentions à la Couronne d'Es-
pagne, & qu'il étoit de l'interêt des Nations de
placer sur le Trône de cette Monarchie.

La tranquillité de l'Europe paroissoit affer-
mie, si ce jeune Prince étoit destiné à succeder
à Charles II. son élévation éloignoit la guerre,
en épargnant aux Maisons de France & d'Au-
triche le chagrin de voir un Prince d'une Mai-
son Rivale assis sur le Trône d'Espagne. La
France embrassoit avec joye, un expédient qui
lui épargnoit une querelle longue & d'un succès
incertain, toutes les Puissances desintéressées y
applaudissoient, & l'Empereur qui s'y seroit op-
posé

posé seul, s'y feroit opposé vainement.

Il est à croire que les mesures qui furent prises alors, auroient rendu la Paix de Rîswick longue & durable, si le Prince mon fils *n'étoit mort seize mois après qu'elle eut été signée.* L'étoile fatale à tous ceux qui font obstacle à la grandeur de la Maison d'Autriche, étoile qui depuis quarante ans l'a si bien servi en Hongrie & en Espagne, emporta ce jeune Prince? Il mourut d'une indisposition très-legere, & qui l'avoit attaqué plusieurs fois auparavant sans danger.

Je me renfermai après la perte de mon fils dans mes fonctions de Gouverneur des Païs-Bas, & je pris peu de part aux negociations qui se firent ensuite pour prevenir la guerre, que les prétentions des Maisons de France & d'Autriche pouvoient rallumer en Europe; comme Electeur, j'attendois le parti que prendroit l'Empire, pour m'y interesser; & comme Gouverneur des Païs-bas, mon devoir m'obligeoit, d'exécuter à la mort du Roi d'Espagne, les ordres qui me seroient envoyez de la Cour de Madrit. Ceux que je reçûs, quand cette mort fut arrivée, furent de faire reconnoître le Duc d'Anjou sous le nom de Philippe V. pour Souverain des Provinces où je commandois; j'exécutai ces ordres, comme j'étois obligé de le faire, & je dirai même que ce fut avec joye; l'avenement du Duc d'Anjou à la Couronne d'Espagne, épargnoit à l'Empire les terreurs qu'il auroit pû prendre, si quelqu'autre Prince fût monté sur le Trône d'Espagne, & je voyois avec plaisir l'avancement d'un de mes neveux, le fils d'une sœur pour laquelle j'ai toujours conservé l'amitié la plus tendre.

J'eus la satisfaction de voir que tous ceux à
qui

qui le Roi d'Espagne avoit confié les Gouvernemens de ses vastes Etats, furent aussi fidèles que moi à la Monarchie Espagnolle, ils obéirent sans délibérer; la volonté du Roi mort, fut suivie avec autant d'exactitude & de zèle, que si ce Prince avoit été encore vivant.

Je me flatois alors que la Providence vouloit la continuation de la Paix; il étoit difficile d'être dans d'autres sentimens pour peu qu'on fit attention à la facilité avec laquelle un Prince de la Maison de France étoit monté sur le Trône d'Espagne, malgré les mesures que le Conseil de la Cour de Vienne avoit prises pour l'empêcher. L'Europe est assez instruite, que durant la plus grande partie du précédent Regne, ce Conseil avoit été comme le Maître des délibérations de la Cour de Madrit.

Les étrangers suivirent l'exemple des Espagnols, ils reconnurent presque tous Philippe V. pour Roi d'Espagne; l'Angleterre & la Hollande après avoir délibéré quelque tems, se déterminèrent enfin à la même démarche que les autres Puissances avoient faites; l'Empereur ne peut me traiter en ennemi, pour avoir reconnu le nouveau Roi, sans marquer de la mauvaise volonté à ceux qui sont aujourd'hui ses plus fidèles Alliez.

Il seroit inutile d'entrer dans le détail de ce qui se passa dans les Pais-Bas depuis la mort du Roi d'Espagne jusqu'à mon retour dans mes Etats. Quand je fis entrer les troupes de France dans les Places de mon Gouvernement où les Hollandois avoient des garnisons, je ne fis qu'obéir aux ordres de la Cour de Madrit, à qui le procédé des Etats Generaux, qui différoient encore de reconnoître Philippe V., donnoient
de

des Princes &c. Janvier 1705. 13
de justes défiances de leurs intentions.

L'esperance de voir durer la Paix de Ryf-wick fut bientôt troublée ; l'Empereur qui faisoit gloire lors que les Turcs assiegeoient la Capitale, de s'abandonner à la Providence, ne regarda point en cette occasion la soumission à ses ordres, comme une vertu, il ne pouvoit se cacher néanmoins que le Testament du feu Roi d'Espagne, ne fut, pour ainsi dire, l'ouvrage du Ciel ; ce Roi s'y étoit déterminé de lui-même long-tems avant de le faire, malgré la passion naturelle aux Princes de la Maison d'Autriche, pour la grandeur de leur nom. Il avoit été confirmé dans sa résolution par le Pape Innocent XII. qu'il avoit consulté plusieurs mois avant sa mort, sur la disposition qu'il vouloit faire de ses Etats : Mais la pieté de l'Empereur ne l'empêcha point de s'opposer à un ordre de la Providence, si bien marqué : Il ne s'épouventa point des suites, des liaisons qu'il falloit prendre, ni du sang Chrétien, qui alloit être répandu pour sa querelle. Déterminé à faire la guerre, il refusa de reconnoître Philippe V. pour Roi d'Espagne. Il compta pour rien le consentement unanime des Espagnols pour se soumettre à ce Prince, sans se souvenir que douze ans auparavant il avoit fait un si grand cas du consentement des Anglois à élever sur le Trône Guillaume III. qu'il avoit sans hésiter reconnu pour Roi d'Angleterre.

Ce même Roi qui depuis treize ans avoit beaucoup de part aux affaires de l'Europe, voyoit avec douleur l'élevation de Philippe V. l'Empereur jugea ne pouvoir s'adresser à un genie plus capable de concerter des projets, & de former une ligue assez puissante, pour détrôner

trôner le Roi mon neveu. Le crédit du Roi d'Angleterre dans les Etats & en Hollande, faisoit croire qu'il viendroit à bout de déterminer ces deux Puissances à se joindre à l'Empereur, & les liaisons étroites qu'il avoit toujours conservé avec les Princes Protestans d'Allemagne, ne laissoient pas douter qu'il n'en fit entrer un grand nombre dans son parti. On peut dire en effet que le Traité de Ligue, qui fut signé par ces Puissances vers la fin de l'année 1701. avoit été conclu dès lors, c'est-à-dire, dès les premiers mois de la même année.

On ne pouvoit douter que ces Princes liguez, ne fissent tous leurs efforts pour obliger le Corps Germanique, d'entrer avec eux dans la guerre, à laquelle ils se préparoient. Cette guerre néanmoins étoit injuste & contraire aux véritables intérêts de l'Allemagne. Il suffisoit à l'Empire que le nouveau Roi d'Espagne voulût bien reconnoître les droits sur les Etats de la Monarchie Espagnolle, qui en sont mouvans, Philippe V. avoit satisfait à ce devoir. Avant d'être arrivé à Madrit, il avoit fait demander à Vienne l'investiture du Duché de Milan; Le Deputé du feu Roi Charles II. à la Diette de Ratisbonne, avoit reçu les pouvoirs nécessaires pour continuer d'y agir pour lui en la même qualité.

Il étoit indifférent à l'Empire que la Couronne d'Espagne tombât sur un Prince de la Maison de France, ou sur un Prince de la Maison d'Autriche; S'il eut même à faire des vœux, pour le Duc d'Anjou ou pour l'Archiduc, il sembleroit que ces vœux auroient dû tourner du côté du premier. La Grandeur & la Puissance, où la Maison d'Autriche est montée, ne menace déjà que trop la liberté de l'Allemagne, sans que l'augmenta-

des Princes &c. Janvier 1705. 15

gmentation de crédit que donneroit à un Empereur, un frere Roi d'Espagne, s'y joigne encore. L'Empire ne peut avoir oublié le danger qu'il court d'être changé en un état Monarchique, du teins de Charles-Quint & de son frere Ferdinand. Il ne pouvoit donc, avec prudence, entrer dans la querelle de l'Empereur, ni manquer à l'observation du Traité de Riswick, si l'on ne veut compter des terreurs fondées sur les événemens incertains d'un avenir éloigné, entre les causes d'une guerre legitime.

D'ailleurs la forme du Gouvernement de l'Empire a besoin de la paix pour se maintenir ; Elle seule assure la liberté publique, & les droits particuliers ; La guerre y livre le foible à l'invasion du plus fort, dont les usurpations sont respectées, parce que les secours sont devenus nécessaires ; les uns comme les autres, sont exposés alors aux caprices, & aux vûes d'un Empereur armé, aux dépens même de l'Empire. Comme il est en possession, pendant la guerre, d'être seul exécuteur des résolutions du Corps Germanique, avec un pouvoir absolu, qui le dispense de prendre l'avis des Colleges sur sa conduite, de même que d'en rendre compte, il est en état d'augmenter son autorité, de mortifier ceux qui osent citer les Loix contre ces volontez, de lever à son gré les mois Romains, de se rendre le maître des Elections, & de mettre des garnisons où bon lui semble, sous le specieux prétexte de s'assurer des malintentionnez.

Un Empereur trouve encore mille occasions dans la guerre, d'enrichir par des quartiers d'hiver arbitraires, les Princes & les Generaux des Cercles, qui se devoient à ses interêts, enfin de
faire

faire chaque jour de nouvelles violences qu'il couvre du prétexte apparent de la nécessité des tems & du bien public, qui ne permet pas d'agir conformément aux regles prescrites par les Constitutions de l'Empire.

La guerre contre les Couronnes de France & d'Espagne, dans laquelle on vouloit engager l'Empire, étoit d'autant plus dangereuse pour l'Allemagne, qu'elle avoit pour but l'agrandissement de la Maison d'Autriche. Quel qu'en fut le succès, elle ne pouvoit être que funeste pour la patrie; les événemens heureux devoient augmenter les forces de l'Empereur, déjà trop puissant pour être le Chef d'une République, depuis que la Bohême, la Transilvanie & la Hongrie entière sont des Etats héréditaires dans sa Maison. Les événemens malheureux pouvoient renverser la forme du Gouvernement de l'Empire, saper les fondemens qui les soutiennent, le plonger dans la confusion, mettre quelques-uns des Princes Protestans en état de se saisir des biens Ecclesiastiques qui sont à leur bienséance, & qui depuis longtems sont l'objet de leurs desirs, & le motif de leur conduite; enfin le mauvais état des affaires de l'Empire ne sauroit manquer de donner au plus fort l'envie & l'occasion de se saisir du patrimoine du foible, desordre qui a causé la destruction de tous les Gouvernemens Republicains.

L'amour que j'ai pour ma patrie, ne me permettoit pas de prévoir les malheurs dont elle étoit menacée, sans me mettre en devoir de les prévenir. Connoissant l'Allemagne, j'apprehendois avec raison les mauvaises suites de l'humeur inquiète des uns & de la foiblesse des autres. Des personnes qui occupent les premières
Dignitez

des Princes Ec. Janvier 1705. 17

Dignitez de l'Empire, me sollicitoient tous les jours de revenir dans mes Etats; Elles me regardoient comme un Prince capable de se mettre à la tête de ceux qui voudroient s'opposer aux violences que la Cour de Vienne est accoutumée de mettre en usage, pour forcer les Membres du Corps Germanique à prendre parti dans ses querelles particulieres.

Je me rendis donc en Baviere au commencement de l'année 1701. Les Cercles de Franconie & de Suabe m'inviterent aussi-tôt d'entrer dans un Traité d'association qu'ils avoient signé pour se défendre de prendre part à aucune guerre étrangere. Ils me presserent en même-tems d'armer conjointement, pour être en état de résister aux Puissances qui sont en possession de traiter en ennemis tous ceux qui refusent de se ranger au nombre de leurs Alliés. Nos Troupes devoient encore servir à donner de la confiance aux personnes bien intentionnées, qui voudroient entrer dans une Alliance destinée à maintenir la paix dans l'Empire. Chaque jour je recevois des assurances de la part des Particuliers qui composent ces Cercles, d'être fideles à l'Alliance qu'ils me sollicitoient de conclure. L'Electeur de Mayence, Directeur du Cercle du Bas-Rhin, en qualité d'Evêque de Bamberg, en signa avec moi le Traité à Heilbron au mois d'Août 1701.

Je n'épargnois cependant ni soin ni dépense, pour mettre la Baviere à l'abri d'une invasion, & pour avoir un Corps de Troupes prêt à secourir ceux de mes Alliés qu'on oseroit attaquer. L'exemple de l'Electeur Ferdinand Marie, mon Pere, m'apprenoit qu'un Electeur de Baviere, qui veut s'exempter de prendre part aux querelles de la Maison d'Autriche, doit être armé; ce ne

fut qu'à l'aide de ses Troupes , qu'il se maintint dans une heureuse Neutralité durant la guerre qui précéda la paix de Nimègue.

Pendant ces négociations, l'Armée de l'Empereur étoit descendue en Italie , & les services secrets dont elle y fut aidée , lui avoient fait obtenir des succès auxquels on ne devoit pas s'attendre : Ils acheverent de déterminer l'Angleterre & la Hollande à commencer la guerre , & firent espérer à la Cour de Vienne de forcer enfin le Corps Germanique à se déclarer en sa faveur.

On ne pouvoit plus douter que l'Empereur ne fût déterminé à employer la violence contre ceux qui s'opposeroient aux succès de ses intentions. Ses nouveaux Alliés, les Anglois & les Hollandois s'étoient par ses ordres rendus les maîtres de plusieurs Places de l'Electeur de Cologne, monfieri; les Ducs de Brunswick Wolfenbutel avoient vû envahir leur pays, bien que les uns ni les autres n'eussent fait autre chose contre l'Empereur, que prendre les mesures nécessaires pour demeurer Neutres.

D'autres Princes s'étoient laissés séduire à des manieres moins violentes ; l'Evêque de Wurtemberg & les Margraves d'Anspach & de Bareith, avoient été amenés au point de vendre leurs Troupes à l'Empereur & aux Hollandois.

Ma destinée n'étoit pas incertaine , dès que j'étois résolu de ne point prendre de part à la guerre , j'étois environné d'ennemis puissans , & mes amis intimidés ou séduits, m'abandonnoient tous les jours. C'est ce qui me fit prendre la résolution d'occuper Ulme ; je ne pouvois , sans être le maître de cette Place , empêcher l'invasion de mes Etats , & le procédé du Cercle de Suabe

Suabe qui refusoit de tenir des promesses tant de fois réitérées , & sur la foi desquelles j'avois fait beaucoup de dépense , pour être plutôt armé , me dispensoit d'avoir pour lui des égards trop scrupuleux , aux dépens de ma propre sûreté ; j'étois en droit d'exiger de ce Cercle des dédommagemens , & la conduite que j'ai tenue en me saisissant d'une de ses Villes , a beaucoup d'exemples en Allemagne,

La Cour de Vienne qui souhaitoit ardemment la declaration des Cercles de Suabe & de Franco-nie pour les faire servir à la subsistance de ses Troupes , n'avoit rien épargné pour l'obtenir. On sçait ce qu'il en a coûté à l'Empereur pour gagner les Particuliers qui les ont livrés aux quartiers d'hyver de ses soldats , & aux exactions de ses Officiers.

Enfin la Diette de Ratisbonne s'expliqua le 28. Septembre 1702. Le Resultat des trois Colleges fut de déclarer la guerre à la France pour détrôner le Roi d'Espagne mon Neveu. Il seroit à souhaiter , pour l'honneur de la Nation Allemande , qui passe depuis si long-tems pour une des premieres en fidelité comme en valeur , que le Resultat des trois Colleges fût anéanti , & que la mémoire en fût dérobée à la posterité. Elle verra dans ce Resultat , que l'Empire qui a toujours été si réservé à déclarer la guerre aux Puissances Chrétiennes , la déclare à un Roi , qui , pour ne point troubler la paix , ne s'étoit pas opposé aux Lignes de Germersheim , & qui s'étoit abstenu de faire les démarches les plus convenables à ses intérêts , pour éviter de donner le moindre ombrage à l'Allemagne ; la posterité verra , dis-je , que l'Empire lui déclare la guerre pour des causes si legeres , que jamais on n'a-

voit daigné en demander satisfaction, ou pour des sujets qui ne concernant pas le Corps Germanique, ne peuvent lui fournir un motif légitime de faire la guerre.

L'Empire qui ne prétend rien à la succession d'Espagne, n'est pas en droit d'attaquer ceux qui s'en sont mis en possession, comme s'ils lui détachent son Patrimoine ; Il n'a pas plus de droit de le faire comme Juge des parties qui prétendent à cette succession. Le seul intérêt qu'il eût dans cette querelle, étoit de maintenir la Souveraineté de l'Empire sur les Etats de la Monarchie Espagnolle qui en relevent ; le Roi Catholique n'avoit jamais refusé de la reconnoître. L'Empire n'a pas plus de raison d'alléguer ses alliances avec les Espagnols, comme un juste motif de la prise des armes. On n'avoit pas donné audience à Ratisbonne à des Ambassadeurs de cette Nation qui fussent venus implorer les secours de l'Empire contre un Prince qui auroit employé la force pour se faire leur Souverain. Tous les peuples qui composent la Monarchie Espagnolle s'étoient soumis à Philippe V. d'un consentement unanime ; il n'avoit point fallu employer la moindre violence dans aucun des nombreux Etats dont elle est composée, pour y faire recevoir ce Prince. L'Empire étoit l'Allié des Espagnols, mais il n'étoit pas leur maître ni leur tuteur, pour juger s'ils avoient raison d'être contents, & pour les troubler dans un état dont ils étoient satisfaits.

Les autres motifs rapportez dans le Resultat des trois Colleges, comme de justes raisons de faire la guerre à la France, ne sont pas plus équitables, les violences faites à l'Electeur Palatin & au Prince de Montbeillard sont des violences

lences imaginaires. Quand le Roi de France a oublié le Prince de Montbeillard à ne point toucher à la Religion Catholique dans ses Etats, & quand il s'est mis en état de contraindre par des exécutions militaires l'Electeur Palatin de payer les sommes qu'il devoit donner à la Duchesse Doüairiere d'Orleans, il n'a rien fait contre la Paix de Riswick. L'article IV, de cette Paix oblige le Prince de Montbeillard à laisser la Religion Catholique dans son Pais au même état où elle étoit lors qu'elle fut conclüe. Par un article ajoûté au même Traité, l'Electeur Palatin s'étoit soumis aux exécutions militaires de la France, s'il manquoit à faire certains payemens dans les tems marquez. Ces Princes n'avoient pas imploré la protection de l'Empire contre les violences du Roi de France; la Diette ne s'étoit pas plainte que ce Monarque refusât de lui donner satisfaction.

Les autres griefs qui sont alleguez dans le Resultat des trois Colleges, loin de pouvoir passer pour de justes motifs d'une guerre necessaire, ne suffiroient pas pour faire partir un Envoyé Extraordinaire avec commission de s'en plaindre. Les affûts du Canon qui pouvoient manquer dans Philisbourg quand la France remit la Place entre les mains de l'Empereur, la restitution de Brisac differée de quelques mois par les difficultez qui se trouverent à démolir son pont, mais exécutée long tems avant la déclaration de la guerre, ne sauroient passer pour un sujet de la faire.

Le Baron Mean, qui avoit été enlevé, pouvoit être rendu; si l'Empire avoit tant à cœur la détention d'un sujet de l'Electeur de Cologne, c'étoit la matiere d'une négociation, & non le

sujet d'une guerre : les armes sont-elles le premier moyen où les Princes Chrétiens doivent avoir recours pour obtenir les satisfactions qu'ils croient leur être dûes.

Enfin le Roi de France n'avoit pas violé la Paix de Riswick, parce que les Regimens de ses troupes avoient été mis en garnison dans quelques Places de l'Electorat de Cologne ; & de l'Evêché de Liege. Ces troupes n'étoient pas entrées dans l'Empire comme ennemis, elles n'y avoient point ravagé le Plat-Païs, ni assiégé les Places : l'Electeur de Cologne les y avoit appelées des Pays-Bas Catholiques, ou du Cercle de Bourgogne pour se garantir des menées de ses voisins inquiets, & en état d'entreprendre de se saisir de divers postes dans son Electorat.

Il est parlé de moi dans ce même Resultat ; l'Empereur y avoit fait ordonner que sans égard à mes prétentions, je retirerois incessamment mes troupes de la Ville d'Ulme, & que je serois obligé de joindre mes forces à celles des Alliez pour faire la guerre à la France, & détrôner le Roi d'Espagne mon neveu ; je ne crus pas que l'Empereur fut le maître de mon honneur, ni que pour le servir, je fusse tenu de manquer de foi, & de rompre sans sujet, le Traité que lui & moi, nous avions signé à Riswick ; je savois que le Resultat des trois Colleges étoit le fruit de ses intrigues & de ses menaces ; personne n'ignoroit en Allemagne les avantages & les domaines qui avoient été promis ou distribués, & les disgraces dont plusieurs Membres de l'Empire avoient été menacés. La plus saine partie eût refusé d'y souscrire sans la terreur que l'Empereur & ses amis avoient répandue dans toute l'Allemagne ; Mais l'exemple des Ducs de Brunswick Wolfembutel,

des Princes &c. Janvier 1705. 23
Étoit récent, & on aimoit mieux donner les
mains à l'injustice que de s'exposer à en souf-
frir soi-même.

La fidélité constante de mes Sujets, & la va-
leur de mes troupes, me mettoient en état de
la repousser; je fis ce que la plupart des Prin-
ces de l'Empire auroient fait, s'ils se fussent
trouvés dans une situation telle que la mienne.
Je refusai tous les offres que l'Empereur me fit
faire pour prendre part à sa querelle; elle n'en
devenoit pas plus juste par les avantages qu'il
me faisoit pour y entrer. Ma résolution étoit de
demeurer dans la Neutralité, & de ne point pren-
dre part à une guerre que je ne pouvois point
approuver; mais l'Empereur avoit fait glisser un
Article dans le Résultat des trois Colleges, pour
n'accorder aucune Neutralité dans l'Empire,
quoique cette guerre fut offensive, & que les
Membres du Corps Germanique ne dûssent pas
être forcez d'y entrer.

Cet Article me jettoit dans la nécessité d'y
prendre part, la liberté de choisir le parti auquel
je me joindrois, étoit la seule qui me restât.
Il falloit devenir l'Allié de l'Empereur ou du
Roi de France, je me déterminai en faveur du
parti que je jugeai le plus juste, & je me reso-
lus de courir toute sorte de hazards, plutôt que
d'avoir la foiblesse de plier sous les menaces in-
justes de la Cour de Vienne, quand je lui pou-
vois résister.

Je ne fis en cela qu'imiter l'exemple de tous
les Princes d'Allemagne, poussez à bout par la
Maison d'Autriche; je ne fis qu'imiter ce que
fit Maurice Electeur de Saxe, bien que ce Prin-
ce eût obligation de son Electorat à Charles-
Quint, qui avoit dépouillé son Cousin Jean
Frederick,

Frederick, pour s'en investir. Maurice ne fit pas un scrupule, pour sauver les libertez de l'Empire, de signer avec Henri II. Roi de France, le Traité de 1551. Traité qui obligea cet Empereur de rendre à la Nation, par la pacification de Passau, les Droits & les Privileges qu'il lui avoit ôté injustement. Je ne fis enfin en cela que suivre l'exemple de l'Electeur de Treves, des Princes de Hesse, & de tant d'autres Membres du Corps Germanique, qui se joignirent à la France pendant les troubles qui précéderent la Paix de Westfalie.

Je souhaitois trop ardemment la continuation de la Paix pour commencer la guerre ; Quelles que fussent les occasions d'agir contre un ennemi déclaré, dont je manquois de profiter, je persistai toujours dans la resolution d'attendre qu'on m'attaquât : Les Generaux qui devoient commander les troupes destinées à agir contre moi, étoient déjà nommez à Vienne, elles s'assembloient sur ma frontiere, je savois par quels endroits elles devoient faire irruption dans mes Etats ; Les nouvelles publiques disoient même les Villes qui seroient attaquées les premieres, & la conduite de l'Empereur à l'égard de mon frere l'Electeur de Cologne, étoit une preuve que je ne serois point menagé. J'évitai cependant d'agir à l'offensive, & même après le Resultat des trois Colleges, j'ai toujours tenu mes troupes jusques à l'irruption de celles de l'Empereur dans mes Etats.

Quand j'aurois agi avec moins de modération, mes ennemis n'auroient pas eu raison de m'accuser d'avoir commencé la guerre dans l'Empire ; mais je voulois leur ôter jusques au pretexte de le faire. Si la passion de la Cour de
Vienne

Vienne m'empêchoit d'attendre de sa part un retour vers la justice, je n'étois pas sans espérance que les remontrances des personnes bien intentionnées, dont le Corps Germanique n'est jamais entierement dépourvû, pourtoient l'obliger à cesser sa persécution contre ma Maison. Enfin les Souverains qui ont coûtume de faire la guerre en personne, ne s'y engagent qu'à l'extrémité. Ceux qui de tout tems se sont fait une habitude de rester tranquilles dans leurs Capitales, au milieu des amusemens de la paix, tandis que d'autres combattent pour leurs querelles les plus importantes, sont plus hardis. Ils entreprennent la guerre plus volontiers.

L'Empereur la commença, & son Armée commit les premieres hostilités dans la Bavière; les premiers succès me furent favorables, mais je ne pouvois sans présomption, entreprendre de soutenir la guerre avec mes seules forces; trop de troupes s'assembloient contre moi, pour ne pas craindre leur nombre, j'acceptai le secours que m'offrit le Roi T. C. Les troupes qu'il m'envoya forcerent des obstacles qu'on avoit eû insurmontables à Vienne, & me joignirent dans le tems que mes ennemis publioient leur défaite.

Un plus long détail de ce qui s'est passé dans cette guerre seroit inutile, quand il s'agit de la justice de ma cause; en faisant une vive guerre à l'Empereur, mon agresseur, j'ai toujours respecté l'Empire, autant que la nécessité d'une juste défense me l'a pû permettre; je n'ai refusé la Neutralité à personne, & j'ai traité en ami, tout ce qui a bien voulu ne se pas mettre au nombre de mes ennemis; j'ai même oublié quelques fois les regles les plus communes de
la

la prudence ordinaire, pour avoir occasion de marquer à l'Empire l'envie que j'ai d'y voir la tranquillité rétablie.

La Ville d'Augsbourg, dont la situation donne tant d'avantages pour attaquer ou pour défendre mes Etats, avoir demandé la Neutralité que je lui avois accordé ; des avis dont l'événement n'a que trop fait voir la certitude, m'apprennoient l'intelligence de ses habitans avec mes ennemis, qu'ils y vouloient introduire. Malgré la facilité que j'avois de me rendre le maître d'une Place peu forte, sans garnison, & située au milieu de mes Etats, je n'en voulus rien faire. J'aimai mieux courir quelque risque, que de manquer de donner à l'Empire une preuve autentique de ma modération, & de la droiture de mes sentimens. Mes ennemis profitant de ma bonne foi, y furent reçûs, & je n'ai réparé que par le gain d'une bataille, & un siege pénible, les mauvaises suites de mes bonnes intentions.

Il convenoit à mes affaires de me rendre maître du pont de la Ville de Ratisbonne, dès le commencement de la Campagne dernière. Si cette expédition étoit importante, elle étoit en même-tems très-facile : combien de démarches n'ai-je pas faites néanmoins pour obtenir de la Cour de Vienne, que cette Ville demeurât neutre ? j'ai attendu l'extrémité à m'en assurer, & je ne l'ai fait qu'après que les délais affectez de l'Empereur, & la marche des troupes qu'il y vouloit introduire, m'eurent pleinement convaincu qu'il vouloit s'en rendre le maître, & qu'il étoit sur le point de l'exécuter.

Quels égards n'ai-je pas témoigné pour les
Députez

Députez qui composent la Diette? quelles circonspections n'ai-je pas apportées, afin que les mesures que j'étois obligé de prendre pour la sûreté de mes Etats, ne troublassent point la liberté de ses délibérations? avec quelle chaleur, même depuis que je me suis assuré de la Place, ne pressai-je point, qu'on obtint de la Cour de Vienne un Acte de Neutralité, qui ne fût sujet ni aux exceptions ni aux équivoques, afin que sans m'exposer je pusse retirer mes troupes d'une Place que l'Empereur & moi, devons regarder comme le sanctuaire de l'Allemagne? Dès que cet Acte parut en bonne forme, je renonçai à tous les avantages que je pouvois tirer de la nécessité où je m'étois trouvé de me faire saisir de cette Ville, & je témoignai par une démarche, à laquelle mon inclination seule pouvoit me porter, le respect que j'ai pour l'Empire, & la sincere amitié que je conserve pour la plus grande partie des Membres qui le composent. Je sçai imputer la démarche qu'ils ont faite contre moi aux séductions & aux menaces de mes ennemis, & j'ai plus d'égard aux sentimens de leur cœur, qui me sont connus, qu'à la déclaration forcée à laquelle ils ont été contraints.

Pourroient-ils ne pas voir que ma cause est celle de la Patrie? la Maison d'Autriche, après plusieurs infractions des Constitutions de l'Empire, n'avoit plus qu'une démarche à faire pour le changer en un Etat Monarchique. C'étoit de se rendre Maitresse, de lui faire faire à son gré la paix ou la guerre, c'est ce qu'elle vient de tenter. Beaucoup manquent de force suffisantes; d'autres faute de courage, quelques-uns pour s'être laissés séduire; tous enfin ont
témoigné

témoigné une patience inconnue en Allemagne, Ma Maison s'est trouvée la seule qui ait eu ensemble les forces & la vertu nécessaires pour s'opposer au torrent. S'il nous entraînait, rien n'arrêterait plus la course. Après avoir examiné ma conduite, si l'on veut bien faire attention à celle que l'Empereur a tenue depuis la Paix de Rîlwick, il sera facile de connoître l'Auteur des troubles de l'Allemagne. On verra que le repos de l'Europe a été dans ses mains; & qu'au préjudice de ses véritables intérêts, il a refusé de l'affermir.

Les Puissances, qui pour le bien de la paix avoient résolu de faire valoir les droits du Prince Electoral mon fils à la succession d'Espagne, ayant vu leurs mesures déconcertées par la mort peu attendue de cet enfant, en prirent de nouvelles, pour prévenir la guerre. Elles conclurent le fameux Traité de partage: La France, dont les Espagnols ont reconnu dans la suite les prétentions à leur Couronne les mieux fondées, la France, dis-je, y cédait à l'Empereur pour l'Archiduc, la partie la plus considérable des Etats qui la composent: Elle ne prenoit rien en comparaison de ce qu'elle abandonnoit à la Maison d'Autriche. Les hommes se trompent souvent, quand ils cherchent à pénétrer l'avenir, dont le Seigneur a conservé la connoissance à lui seul, mais on peut assurer sans temerité, que la paix de l'Europe auroit été affermie pour long-tems, si Sa M. I. avoit accepté ce Traité, quand il lui fut communiqué.

Ce Prince qui accuse les autres d'être Perturbateurs du repos public, refusa de le signer: Il ne put se résoudre à rien sacrifier de ses pré-

entions

tentions pour en obtenir la meilleure partie. Il préfera des esperances incertaines, qui ne pouvoient réussir qu'après une longue & cruelle guerre, à la gloire de contribuer à l'affermissement de la paix dans la Chrétienté, & au plaisir de mettre sans effusion de sang, la Couronne d'Espagne sur la tête de son second fils.

L'évenement à fait voir la vanité de ses esperances. Le Testament du Roi Charles II. qui devoit être d'un grand poids, ne se trouva pas conforme à l'attente de Sa M. Imp. & la Couronne d'Espagne passa à sa mort, sur la tête d'un Prince de la Maison de France. La Cour de Vienne déterminée à la guerre, entreprit dès lors de faire de la cause de l'Empire, sa querelle particuliere. L'Electeur de Cologne mon frere, dont les Etats étoient les plus exposés aux malheurs de la guerre, par leur situation, & le peu de Places fortes qui les couvrent, prit des mesures pour les en garantir par une Neutralité, comme le seul moyen de prévenir leur entiere désolation. Il obtint, sans peine, le consentement des Couronnes de France & d'Espagne à cette Neutralité, & il fit solliciter l'Empereur, par le Comte de Schlick, de lui accorder le sien. Le refus fut précis, & il étoit facile de prévoir que les Hollandois qui venoient de signer un Traité de Ligue offensive & deffensive avec l'Empereur, s'expliqueroient aussi ouvertement que Sa M. Imp. quand la guerre seroit commencée. Lors que l'Electeur de Cologne les fit presser de consentir à la Neutralité de ses Etats, ils répondirent qu'il étoit inutile d'entrer en négociation à cet égard, quand la paix duroit encore.

Ils ne pouvoient mieux donner à entendre, par quelles expéditions ils vouloient commencer la guerre.

L'Electeur de Cologne chercha inutilement du secours dans l'Empire ; l'association du Cercle du Bas Rhin fut empêchée par l'Electeur Palatin. Ce Prince, qui depuis long-tems ne cherche qu'à détruire le Chapitre de Cologne par l'Electeur, & l'Electeur par son Chapitre, souleva encore contre mon frere, à l'aide d'un autre esprit broüillon & seditieux, quelques-uns de ses Chanoines mal intentionnés. Les Hollandois cependant assembloient leurs troupes sur la frontiere de l'Electorat de Cologne, elles y élevoient des Forts, & l'Electeur Palatin recevoit dans ses Etats ces troupes veritablement étrangères dans l'Empire.

Dans cette extrémité l'Electeur mon frere eut recours au Cercle de Bourgogne ; il reçut ses troupes dans quelques-unes de ses Places, après leur avoir fait prêter serment de n'obéir qu'à ses ordres, & de ne point agir contre l'Empereur, ni l'Empire ; il eut soin de prévenir les soupçons que l'Allemagne auroit pû prendre de cette démarche, & rendit compte de sa conduite à la Diette : il en informa l'Empereur lui-même.

La Maison d'Autriche a donné plusieurs exemples du procedé qu'il avoit tenu. Elle fit entrer les troupes des Pais-Bas Espagnols, ou du Cercle de Bourgogne, sous les ordres du Prince de Parme, dans les Etats de l'Electorat de Cologne, pour déposseder Guebead Truches ; & pendant la guerre du Palatinat, l'Empereur Ferdinand II. fit venir dans l'Empire les mêmes troupes. S'il y avoit des François, qui ne
sont

sont pas sujets de l'Empire, parmi les troupes que mon frere a reçues dans ses Places, n'y avoit-il pas des Espagnols & des Italiens, qui sont aussi étrangers dans l'Empire, parmi celles que Gonsalve de Corduë amena dans le Palatinat en 1622. L'Armée du Prince de Parme n'étoit elle pas remplie du Corps de ces Nations? ces deux Armées étoient entrées hostilement dans l'Empire, & les troupes que mon frere appella, n'y vinrent que pour garder quelques Places.

Les précautions que l'Electeur de Cologne avoit prises en bon Prince pour le bien de ses Etats, lui firent un crime à Vienne; l'Empereur sans faire attention que suivant les Constitutions de l'Empire, le Traité de Westphalie, & le 28. Article de sa propre Capitulation, le Conseil Aulique n'étoit pas Juge competent d'un Electeur de Cologne, le livra aux procédures temeraires de ce Tribunal devoüé à la Maison d'Autriche, par des raisons que personne n'ignore en Allemagne.

L'Electeur de Cologne protesta contre ces procédures, & en appella à l'Assemblée de l'Empire, il écrivit même à S. M. I. une lettre aussi respectueuse que forte; l'Empereur malgré tant de raisons de faire surseoir les procédures du Conseil Aulique, les fit continuer avec chaleur, sans avoir égard au rang que la Maison de Baviere tient depuis si long-tems en Allemagne; il s'emporra jusqu'à faire mettre l'Electeur de Cologne au ban de l'Empire, si dans un tems fort court, il ne donnoit satisfaction sur les griefs déraisonnables ou mal fondez. Un plus long détail de la cause de mon frere, seroit inutile, puis qu'il l'a si bien éclaircie dans la lettre dont j'ai fait mention.

L'Empe-

L'Empereur loin de faire justice sur ce qui s'étoit déjà passé, fit exécuter la Sentence du Conseil Aulique, par les Hollandois & les Anglois. Il se servit de Puissances étrangères & Protestantes pour dépouiller un Electeur, Archevêque de Cologne, qui n'avoit commis d'autre crime, que de s'être mis en devoir de maintenir la paix dans ses Etats, & d'avoir refusé d'entrer dans une guerre, que l'Empereur faisoit comme Prince de la Maison d'Autriche, pour détrôner le Roi d'Espagne, guerre à laquelle jusqu'alors l'Empire n'avoit pris aucune part.

L'Empereur, contre toute justice, mit encore en sequestre l'Evêché d'Hildesheim, dont la jouissance appartenoit à l'Electeur mon frere, entre les mains d'un Prince Protestant, au peril que le Benefice n'en sorte jamais, & qu'il ait un jour le même sort que tant d'autres biens Ecclesiastiques, que les malheurs du tems obligent de seculariser à la paix de Westphalie.

L'Empire sous Charles-Quint avoit reçu d'un commun consentement, le Cercle de Bourgogne, au nombre de ceux qui composent le Corps Germanique, & il avoit assigné à son Député, une séance honorable dans les Diettes. L'Empereur, suivant l'Article III. de la Capitulation qu'il a juré d'observer, ne pouvoit lui ôter le rang qu'il tenoit par une Délibération de l'Empire, qu'en vertu d'une semblable Délibération. Comme s'il avoit été Souverain absolu du Corps Germanique, il obligea de sa propre autorité ce Député de sortir de Ratisbonne, où la Diette étoit assemblée.

Il est libre à tous les Souverains qui composent le Corps Germanique, d'être armez dans
leurs

leurs Etats lors qu'ils le jugent à propos. C'est un droit qui est confirmé par les deux Actes les plus authentiques qui se soient faits en Allemagne dans le siècle dernier ; le Traité de Westphalie, & la Capitulation de l'Empereur régnant ; Les Ducs de Brunswick Wolfembutel avoient levé quelques troupes, le Conseil de Vienne appréhenda qu'elles ne servissent à repousser, la violence dont elle use ordinairement contre les Membres de l'Empire qui refusent d'entrer aveuglément dans son parti. Elle trouva le moyen d'engager la Maison de Brunswick, Zel & Hanover, pour laquelle l'Empereur a fait des choses si extraordinaires, d'entrer à main armée dans les Etats de Wolfembutel, & d'obliger par la violence les Ducs de ce nom, à signer un Traité qui les privoit de leurs troupes & les mettoit dans la nécessité de s'abandonner au torrent.

On alleguoit que ces Princes avoient pris des liaisons avec la France. Quand même on auroit donné des preuves de ces liaisons, elles n'étoient ni contre les Loix, ni contre les intérêts de l'Empire ; La Paix de Riswick, qui duroit encore, avoit pleinement reconcilié la France avec le Corps Germanique, & les Princes qui le composent font avec les Puissances étrangères les Alliances qui conviennent à leurs intérêts. On ne sauroit encore oublier en Allemagne, la Ligue du Rhin ou l'Alliance conclue entre le Roi T.C. d'une part, & les trois Electeurs Ecclesiastiques joints à plusieurs autres Princes Seculiers d'autre. * Après que la Cour de Vienne a repandu la terreur en Allemagne,

C par

* Elle fut signée à Mayence le 15. Août 1658.

par de telles violences, n'a-t'elle pas tort de me reprocher comme une preuve, que je soutiens une mauvaise cause, que je suis seul de mon parti.

Le XIII. Article de la Capitulation de l'Empereur qui l'oblige d'observer le Traité de Westphalie, comme étant signé par le Corps de l'Empire, l'oblige aussi à l'observation du Traité de Rîswick. Ce Traité n'est qu'un renouvellement de Westphalie ; & il avoit été signé de même par tout le Corps Germanique. Quoi que la France l'observât exactement, l'Empereur n'a pas laissé de le violer, au mépris de tous ceux qui l'avoient signé avec lui. Il avoit assiégé & pris Landau avant que la Diette de Ratisbonne eût conclu de déclarer la guerre à la France. C'est une infraction d'un Traité solennel & de la Capitulation, qu'il ne peut excuser en alléguant la nécessité de prévenir un Ennemi vigilant. La France ne cherchoit qu'à maintenir la paix avec l'Empire ; quand même elle eût formé quelque entreprise contre sa tranquillité, l'Empereur ne pouvoit rompre la paix de Rîswick, & attaquer une Place dont il étoit en Possession par les Traités signez avec le Corps Germanique, qu'après avoir pris l'avis des Electeurs ; mais il n'osa les consulter, de crainte de les trouver opposés à ses intentions. Il rompit de sa seule autorité une paix que l'Empire en Corps avoit signée, la guerre ne pouvoit commencer assez-tôt à son gré.

Quels que puissent être les succès, je me flatte qu'ils ne m'attireront jamais l'aversion de mes Compatriotes ; c'est sur ceux qui m'ont attaqué & qui m'ont déclaré une guerre injuste, quand je ne parlois que de Paix, qu'elle doit tomber.

Ils

Ils ne m'auroient pas eu pour ennemi, s'ils avoient bien voulu me laisser suivre l'exemple de l'Electeur Ferdinand Marie mon Pere, dont la memoire est encore en benediction dans la Baviere, pour être resté neutre pendant la guerre qui preceda la paix de Nimegue.

Quand l'Empereur m'a reproché de manquer de reconnoissance pour les bienfaits que ma Maison a reçu de la sienne, l'intention de S. M. I. n'a pas été apparemment de remonter bien haut dans l'histoire; on y trouveroit que ma Maison déjà une des plus illustres de l'Allemagne, quand celle de Hapsbourg n'y étoit pas encore bien celebre, est un des premiers evenemens qui ait rendu celebre la Maison de Hapsbourg; ce fut la victoire que remporta l'Empereur Louis de Baviere sur un Prince de cette Maison, qu'il avoit attaqué mal à-propos & qu'il fit son prisonnier; ces premiers tems ne sont pas favorables à la Maison d'Autriche; ils sont trop voisins de ceux où vivoit Ottocare; & il n'est pas avantageux à S. M. I. qu'on examine à quel titre elle & moi possedons les Provinces qui composent nos Etats.

Je ne crois pas même que le dessein de l'Empereur ait été de remonter jusqu'au seizième siècle, je veux dire à la cession injuste & insoutenable que l'Empereur Maximilien I. se fit faire de Kufstein & d'un nombre considerable des Villes des Etats de Baviere, * qu'il joignit à l'Autriche & au Tirol, ou aux guerres que les differends des Religions exciterent dans l'Empire. Guillaume Duc de Baviere, qui se mit à la tête des Catholiques Confederez contre les Protestans liguez à Smalcalde, ne fut pas assez bien recom-

C 2

pensé

* *Cela arriva en 1505.*

pensé des services qu'il avoit rendus à la Maison d'Autriche, pour croire qu'on ait entendu parler de lui.

C'est dans le dernier siècle qu'il faut chercher les bienfaits que ma Maison a reçus de celle d'Autriche, & il est sensible de voir que la Cour de Vienne a entendu parler de la dignité Electorale & du Haut Palatinat, que Maximilien mon Ayeul reçut de l'Empereur Ferdinand II. Avant d'examiner les services que ce même Maximilien avoit rendu à la Maison d'Autriche, il est bon d'exposer en quoi consiste ce bienfait tant vanté.

Frederic Electeur Palatin de la Maison de Baviere, après avoir été chassé de la Boheme, dont il avoit voulu se faire Roi, avoit été mis au ban de l'Empire, & dépouillé de ses dignitez & de ses Eras héréditaires. On ne pouvoit sans injustice, refuser à Maximilien mon Ayeul, la Dignité d'Electeur, dont on dépouilloit Frederic.

Cette dignité est très-ancienne dans ma Maison: suivant le Concordat qui fut fait à Pavie, entre l'Empereur Loüis de Baviere, dont je condescens, Adolphe de Baviere, fils de Rodolphe de Baviere, lequel Rodolphe étoit frere de l'Empereur Loüis & Auteur de la Branche Rodolphine, dont étoit issu l'Electeur dépouillé; suivant, dis-je, le Concordat de Pavie, la Dignité Electorale qui appartenoit à la Maison de Baviere, devoit être possédée alternativement par les Chefs des deux Branches qui la composoient. Quelque tems après ce Concordat, l'Empereur Charles IV. ennemi déclaré des Princes de ma Branche, publia la Bulle d'or, & il regla dans le Chapitre VII. que les fils aînez des Electeurs succederoient
 toujours

toujours à leurs Peres. C'étoit un Prince de la Branche Rodolphine qui jouïssoit de l'Electorat, qui étoit de ma Maison, quand cette Bulle fut publiée ; son fils prenant droit sur la Bulle d'or, se maintint en possession de l'Electorat, qui suivant le Concordat de Pavie, devoit passer à l'aîné de ma Branche : son usurpation fut imitée par les descendans, malgré les oppositions & les protestations de mes Ancêtres, si souvent réitérées & renouvelées encore en pleine Diette par le Duc Guillaume de Baviere mon Bis Ayeul, & Pere de l'Electeur Maximilien ; ce Prince avant la proscription de Frederic, Electeur Palatin, avoit de justes prétentions à son Electorat, la felonie de Frederic, ne fut qu'une occasion de rendre justice à ma Branche, qui étoit déjà comprise dans l'investiture de cette Dignité. Ainsi je puis avancer que l'Empereur Ferdinand II. ne fit pas une grace à mon Ayeul, quand il engagea la Diette à le recevoir en la place de l'Electeur proscriit.

On peut dire la même chose de la partie du Haut Palatinat qui lui fut cedée. Maximilien n'étoit pas sans prétentions sur ce Pais. Mais soit grace, soit justice, il lui en coûta cher pour l'obtenir. L'Electeur Maximilien ne reçut de l'Empereur Ferdinand une investiture qui lui étoit dûë, qu'à condition de remettre à ce Prince la somme de treize millions de Florins du Rhin, que Ferdinand devoit, par un compte revêtu de toutes les formalitez, somme pour la luredé de laquelle il avoit engagé à mon Ayeul, une partie de l'Autriche. La Paix de Westphalie où cette convention est insérée, en conservera à jamais la memoire.

Les services que l'Electeur Maximilien avoit

rendu à cet Empereur , meritoient cependant qu'il tint avec lui une conduite moins intéressée. Loin de lui faire acheter la justice, Ferdinand II. pouvoit bien le récompenser de son propre patrimoine, sans que sa posterité pût lui reprocher d'avoir été prodigue. L'Empereur Matthias, cousin de Ferdinand, étoit mort sans lui avoir laissé beaucoup d'amis dans l'Empire , & une partie des Provinces qui composent aujourd'hui les Païs hereditaires, refusèrent même de le reconnoître pour Souverain. * Maximilien son Ayeul avoit déjà du crédit & beaucoup de réputation en Allemagne. Frederic Electeur Palatin vint le trouver à Munich, pour le persuader de se faire Empereur ; & il lui offrit avec sa voix, celles des Electeurs de Mayence & de Brandebourg. Ferdinand Electeur de Cologne & frere de Maximilien y auroit joint la sienne, son Election paroïssoit infaillible, puis qu'il étoit ainsi assuré de la pluralité des voix, mais son Ayeul refusa tant de grandeur pour les procurer à son ami. Ferdinand vint à sa Cour le prier d'entrer dans ses intérêts, il s'engagea à le servir, & il contribua autant qu'aucun autre Prince à son élection.

Les services que le même Maximilien rendit dans la suite au nouvel Empereur & à Ferdinand III. son Fils, soit dans la guerre de Bohême où il eut la meilleure part, soit dans toutes les traverses que la Maison d'Autriche essuya jusqu'à la paix de Westphalie, font une partie considérable de l'histoire de ces tems-là. Ce fut lui qui gagna la bataille de Prague, & ses troupes furent toujours les plus fideles à la Maison d'Autriche, comme les premières en campagne.

II

* Ce fut en 1623.

Il refusa plusieurs fois la neutralité qui lui fut offerte par la France & par la Suede aux conditions les plus avantageuses; il laissa même ravager ses propres Etats & piller sa Capitale par les Suedois, plutôt que de détourner les forces de son parti, aussi longtems qu'il les crut occupées ailleurs plus utilement.

L'Empereur lui-même a des obligations essentielles à l'Electeur Ferdinand Marie mon Pere, qu'il ne peut avoir oubliées quelque peu de ménagement qu'il garde pour ses enfans. L'Empereur Ferdinand III. Pere de l'Empereur regnant, étoit mort sans avoir pû le faire élire Roi des Romains; & de puissans ennemis au dedans & au dehors de l'Allemagne, traversoient son Election à l'Empire. Les Puissances qui avoient intérêt de s'opposer à la grandeur de la Maison d'Autriche, offroient tous leurs secours ou leurs voix à l'Electeur Ferdinand Marie, s'il vouloit disputer la Couronne Imperiale. Il les refusa par generosité, & il contribua de son suffrage & de ses bons offices à la mettre sur la tête du même Prince qui persecute aujourd'hui sa posterité.

Qu'on n'impute qu'à la necessité de me justifier du reproche d'ingratitude que l'Empereur m'a fait, ce que je dis des services que je lui ai rendu moi-même; si les bienfaits reprochez sont une offense, c'est lui qui m'a mis dans la necessité de la faire. A peine avois-je passé l'âge que les Constitutions de l'Empire ont prescrites aux Electeurs pour entrer dans l'administration de leurs Etats, que la Ville de Vienne fut assiégée. Si je n'avois consulté que mes intérêts, je me serois contenté comme plusieurs autres Princes, d'envoyer un leger contingent joindre l'armée qui s'assembloit pour la secourir. Je marchai

chai en personne à la tête d'une armée que je levai, j'y menai les troupes du Cercle de Suabe, qui sans moi n'y seroient pas allées; & l'Empereur a dû être informé si ma présence fut inutile à la délivrance de sa Capitale.

Les dégouts que je recevois souvent pour les quartiers d'hiver ou pour le Commandement, ne me rebutèrent pas, j'épuisai mes Etats d'hommes & d'argent pour le service de l'Empereur, je fis en personne les cinq campagnes qui suivirent le siège de Vienne, je contribuai à toutes les conquêtes, qui font aujourd'hui une partie considérable des Etats de la Maison d'Autriche. Le passage de la Save & la prise de Belgrade, qui portoient un coup mortel à l'Empereur Ottoman, furent mon ouvrage, & je me distinguai pendant tout le cours de cette guerre assez pour devenir l'objet principal de la haine & des imprecations des Infidèles.

Ce n'étoit pas les marques de reconnoissance que je recevois de l'Empereur qui me donnoient tant de zèle pour son service. Il ne pouvoit ignorer que je ne souhaitasse de joindre à mes Etats quelques Baillages de la Haute Autriche qui étoient à ma bienveillance, jamais il ne daigna me les offrir; quoique leur valeur n'égalât pas la cinquantième partie des sommes qu'une guerre, dont il retiroit seul les avantages, m'avoit coûtées. Elles se montoient à trente deux millions de Florins du Rhin.

Si Sa M. I. me donna en mariage l'Archiduchesse Marie-Antoinette, qu'elle avoit eu de l'Infante d'Espagne sa première femme, ce ne fut qu'après m'avoir fait faire toutes les renonciations odieuses qu'elle jugea à propos d'exiger, & après avoir pris toutes les mesures qui pouvoient

pouvoient mettre obstacle à la grandeur où ma Maison pouvoit monter à la faveur de ce mariage. Quoi qu'il put arriver dans la suite, l'Empereur avoit pris les précautions qui me dispensoient de lui en avoir l'obligation.

Je ne laissai pas de continuer à servir en Hongrie à la tête de mes troupes, jusqu'à la guerre qui précéda la paix de Ruitwick, Maximilien Philippe Electeur de Cologne, & fils d'Albert de Baviere mon grand Oncle vint à mourir. L'intérêt qu'avoit l'Empereur de s'opposer au competeur de mon frere à cet Electorat, lui fit prendre le parti de ma Maison, qui étoit plus à portée qu'une autre de le faire exclure; elle avoit par elle-même de puissans amis dans le Chapitre de Cologne, qui depuis plus de cent ans, a toujours choisi ses Electeurs dans la Maison de Baviere. Ce competeur étoit le Cardinal de Furstemberg, dont l'Empereur devoit craindre le ressentiment, après l'avoir retenu quatre ans dans une prison dure & injuste.

Mon frere fut élu; mais il perdit la faveur de S. M. I. si-tôt qu'elle n'eut plus besoin de lui, pour exclure un competeur redouté. Lors que l'Evêché de Liege vqua par la mort du Baron d'Elderen, mon frere n'eut point d'obligation de son élection à l'Empereur: il l'avoit traversée de tout son pouvoir, & il ne tint pas à lui qu'un autre ne fût choisi pour Coadjuteur de Hildesheim, lorsque mon frere fut nommé à cette Dignité. Cependant je n'étois rangé avec chaleur du parti de S. M. I. dans la guerre qui venoit de s'allumer en Europe. Je ne lui avois pas même, comme beaucoup d'autres, fait acheter ni ma déclaration, ni mes secours, & je n'avois pas examiné les raisons que j'aurois pû avoir
de

de ne point épouser la querelle avec tant de vivacité. Mon frere l'Electeur de Cologne & moi, nous poulames encore la complaisance pour la Cour de Vienne, jusqu'à ne pas contredire dès lors l'érection d'un neuvième Electorat, en faveur du Duc de Brunswick Hannover. Cette érection étoit en elle-même une violation manifeste de la Bulle d'or, du Traité de Westphalie, & de la propre Capitulation de l'Empereur. Nous n'ignorions pas même entierement les étranges conventions qui avoient été faites à cet égard par un Traité secret. Nous étions informés en quelque maniere, que pour le prix de son bienfait, l'Empereur avoit exigé de ce Prince, qu'il s'obligeât pour lui, comme pour ses descendans, de ne donner jamais leurs suffrages dans les Elections, qu'aux Princes de la Maison d'Autriche, & que Sa M. I. avoit encore obtenu de lui une condition aussi peu comparable avec la dignité & le devoir d'un Electeur : J'entends parler de l'obligation où entra le Duc de Brunswick Hannover, de procurer que l'Empereur comme Roi de Boheme, eût un suffrage dans le College Electoral, hors des Elections. Suffrage odieux, qui troubleroit l'ordre des Séances, qui seroit accompagné d'inconveniens infinis, & qui banniroit absolument la liberté des délibérations du premier College de l'Empire.

Mon frere & moi nous contribuâmes encore de nos bons offices & de nos suffrages à l'Election du Roi des Romains, qui n'avoit pas encore l'âge necessaire pour être élevé à cette dignité. Ce ne fut point en vûë d'exclure de ce rang un competitor suspect, que je me joignis au parti de l'Empereur, pour procurer l'Election
de

de son fils : Mon attachement pour sa Maison fut la seule cause d'une démarche à laquelle peu de personnes s'attendoient , & qu'il paroïssoit que je ne pouvois faire sans m'oublier moi-même.

Les services que je rendis ensuite à Sa M. I. en Allemagne & en Italie, furent aussi mal reconnus que l'avoient été les précédens. Quand je demandai à Madrid le Gouvernement des Pais Bas Espagnols aux mêmes conditions que l'avoit eu l'Archiduc Leopold, & pour le tenir comme Prince de la Maison d'Autriche, dont étoit l'Electrice Marie Anne, femme de Maximilien mon Ayeul, l'Empereur sçut mettre mille obstacles à mes prétentions; les services de ma Maison, ni ceux que je rendois tous les jours, ne purent obtenir qu'il ne s'opposât pas au succès d'un dessein qu'il s'étoit obligé de favoriser, quand j'épousai l'Archiduchesse sa fille. Il me traversa en Espagne, & il y fut si bien servi, que malgré la forte amitié du feu Roi Charles II. pour moi, il me fut impossible d'en obtenir ce que j'avois demandé.

Les intérêts de ma premiere femme qui vivoit encore, me firent accepter le même Gouvernement à des conditions différentes de celles que j'avois demandées, & je me trouvai à Bruxelles quand elle mourut à Vienne. Ce n'est que contre l'Empereur que je dois me plaindre, du peu de confiance qu'elle parut me témoigner dans la disposition qu'elle fit de ses pierreries. Sa M. I. s'en fit laisser la garde qui m'appartenoit jusques à la majorité de mon fils, soit en vûe de me mortifier, soit à dessein de s'en rendre Maître : l'Empereur se servit du pouvoir d'un Pere sur une fille, qui meurt entre ses bras,
pour

pour faire faire à l'Electrice un Testament dont je ne puis croire qu'elle ait été capable.

Je ne déguiserai point combien de semblables procédés me faisoient de peine; les services importans que j'avois rendus à l'Empereur, méritoient qu'il tint une autre conduite à mon égard. Les remontrances que je lui faisois faire, l'aiguilloient loin de l'attendrir, & chaque jour je recevois de nouvelles preuves de son peu de reconnoissance pour mon attachement à sa Maison; c'est ce qui me fit prendre le parti de vivre dans l'indifference avec la Cour de Vienne, & de ne plus me sacrifier pour ses intérêts, que quand ils se trouveroient joints avec ceux de l'Empire.

Après avoir exposé le procédé de l'Empereur & le mien, je laisse à juger à l'Empire & à l'Europe entiere, qui de nous deux peut être accusé de faire une guerre injuste, & à qui on peut reprocher de manquer de reconnoissance. Je n'ai pris les armes que pour me défendre, & mes Ancêtres & moi, nous avons rendu à la Maison d'Autriche des services essentiels sans avoir jamais reçu que de foibles marques de sa reconnoissance.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

Mr. de Berwick retourne en France. I. A peine le Maréchal de Thellé fut arrivé à Madrid, que le Duc de Berwick s'y rendit de l'armée, & partit peu de jours après pour s'en retourner en France; le Roi d'Espa-

des Princes Ec. Janvier 1705. 45

d'Espagne lui donna des marques de sa satisfaction, & le Roi Très-Chrétien lui fit aussi un accueil très-favorable, lors qu'il arriva à Versailles.

Monfieur de Theffé étant destiné à commander l'armée, le Roi Catholique l'a honoré du titre de *Grand d'Espagne*; cette qualité leveroit le scrupule de quelques Officiers Espagnols, qui se feroient fait une violence d'obéir à *Mr. de Theffé Maréchal de France*, & qui ne feroient pas difficulté d'exécuter les ordres de *Don de las Theffé Grand d'Espagne*.

II. Sa Majesté Catholique a fait un autre *Grand d'Espagne* de la première Classe, c'est Don Joseph Sarmiento de Valladares, avec le titre de Duc d'Atrisco. Il y a de trois sortes de Grands d'Espagne, les premiers sont ceux qui se couvrent avant de parler au Roi: les seconds ne se couvrent que lors qu'ils ont commencé de parler, & ceux de la troisième Classe ne se couvrent qu'après avoir parlé & s'être retirés à leur place: cependant les uns ni les autres n'oseroient se couvrir qu'après que le Roi leur a fait signe de le faire; & Sa Majesté n'y manque jamais lors qu'il en est tems.

Il y a des Grandesses attachées aux terres & aux familles, de sorte qu'on en trouve plusieurs dans une même Maison: & les filles qui en héritent, les conferent à leurs maris. Il y en a d'autres qui ne sont qu'à vie; lors que le Roi crée ceux-ci, il leur dit simplement *couvrez-vous*, mais lors que Sa Majesté veut que ce titre passe à la postérité, Elle leur dit *couvrez-vous pour vous & pour les vôtres*.

III. Le Roi a donné la Viceroyauté d'Aragon à l'Archevêque de Saragofse: & le Gouverneur.

vernement d'Estremadoure qu'avoit le Prince de Tserclas, a été conféré au Marquis de Bay avec un Brevet de Capitaine General Commandant dans la même Province.

*Preparatifs
de guerre.*

IV. On fait de grands preparatifs de guerre en Espagne pour la campagne prochaine ; Le Roi Catholique ayant déclaré qu'il se mettoit à la tête de ses Armées, plusieurs Provinces se sont offertes de lever & d'entretenir à leurs dépens quelques Regimens pour le service de la Monarchie ; les Officiers des troupes qui sont sur pied, travaillent à rendre leurs Compagnies complètes, & la Cour fait faire 27000. habits de Soldats. Parmi les mesures qu'on a prises pour subvenir aux frais de la guerre, on a resolu de retenir le tiers des gages des Officiers de Magistrature & de Police, ce qui produira des sommes très-considerables.

*Suite du
siege de Gi-
braltar.*

V. Vers le 15. du mois de Novembre le Vice-Amiral Lacke Anglois introduisit dans Gibraltar un secours de huit cens hommes avec des munitions de bouche & de guerre ; il ne faut pas douter que les Alliez ne mettent tout en usage pour se conserver cette Place, qui leur donne une entrée libre en Espagne, & assure leur commerce dans la Mediterranée. Les Espagnols ne sont pas à se repentir d'avoir si mal pourvû une Place de cette importance, la fermeté avec laquelle le Prince de Hesse-Darmstadt la défend, leur fait connoître la difficulté qu'il y a de chasser un ennemi d'un poste aussi avantageux, lors que par un défaut de prévoyance, on l'y a laissé entrer.

Cependant le Marquis de Villadarias pousse toujours ce siege avec beaucoup de vigueur, & les derniers avis qu'on a eu d'Espagne assu-
rent

des Princes &c. Janvier 1705. 47

rent que ce General avoit déjà fait brèche à la Place, & qu'il n'attendoit pour donner l'assaut, que l'arrivée de l'Escadre du Baron de Points qui y doit venir de Cadix, afin de combattre en même-tems le Chevalier Lacke qui est avec seize Vaisseaux de guetre dans la Baye de Gibraltar.

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé en FRANCE
de plus considerable depuis le mois dernier.*

I. **L**E Roi tint Chapître de l'Ordre du St. Esprit le troisiéme Decembre à Versailles, dans lequel Sa Majesté nomma pour Chevalier le Marquis de Puisieux Lieutenant-General, Gouverneur d'Heuningue & son Ambassadeur Extraordinaire en Suisse. Les auteurs ne conviennent pas de l'origine de l'Institution de cet Ordre, il y en a qui prétendent qu'elle est dûë à Henri III. Roi de France, & d'autres veulent qu'il en faut rechercher la source dans des siècles beaucoup plus reculez ; on a crû pouvoir concilier ces opinions opposées en disant que si ce Prince n'en est pas le Fondateur, il en est du moins le Restaurateur. Cependant voici ce que l'histoire autorise, & qui paroît assez vrai semblable.

*Ordre du
St. Esprit.*

Louïs d'Anjou dit de Tarente, Roi de Jerusalem & de Sicile, Comte de Provence, Prince du Sang de France, institua un Ordre de Chevalerie en 1352. (d'autres disent en 1353.) le jour de la Pentecôte, qu'il nomma *du Saint Esprit* ; l'institution contient 25. articles qu'on pourra voir tout au long dans les Memoires de

Mr.

Mr. de Castelnau , où ce Prince déclare qu'il établit cet Ordre en mémoire de ce que le jour de la Pentecôte, fête du S. Esprit, il avoit été couronné; il fixe le nombre des Chevaliers à trois cens, veut que les Rois de Jerusalem & de Sicile ses Successeurs en soient comme lui, les Chefs & les Protecteurs. Les Chevaliers devoient porter sur leurs armes & sur leurs habits cette devise, *si Dieu plaît.*

Après la mort de ce Roi, qui ne laissa point d'enfant, cette Chevalerie déperit tellement, que dès le quinziesme siecle on n'en parloit plus. Henri III. revenant de Pologne pour monter sur le Trône de France où il étoit appelé par la mort de Charles IX. passant par Venise, la Republique lui fit present de l'Original de cette Constitution, sans qu'on sache par quel moyen ce papier étoit parvenu dans leurs Archives, cela fit d'autant plus de plaisir au Roi Henri III. que le jour de la Pentecôte lui étoit très recommandable, parce qu'à pareil jour il avoit, dit on, prit naissance, & reçut la nouvelle de son éléction à la Couronne de Pologne, & ensuite de son avènement à celle de France. *Comme ce fut au mois de Mai des années 1573. & 1574. qu'il reçut la nouvelle de son avènement à ces deux Couronnes, il se peut bien faire que ce fut le jour de la Pentecôte; mais il est faux qu'il ait pris naissance à pareil jour, puis qu'il est né à Fontainebleau le 19. Septembre 1551.* Il ne suivit pas entierement la Constitution de Louïs d'Anjou, il n'en prit que ce qu'il jugea à propos; de maniere que c'est à lui seul qu'on attribué l'établissement de l'Ordre de Chevalier du St. Esprit, tel qu'il est aujourd'hui, à quelque changement près, qu'y fit le Roi Henri le Grand.

Ce

des Princes Ec. Janvier 1705. 49.

Ce fut dans l'Eglise des Augustins de Paris, le premier Janvier 1579. qu'on solennisa pour la première fois la fête de cet Ordre, dont le Roi Henri III. se déclara Chef Souverain, & unit pour jamais la grande Maîtrise à la Couronne de France.

Il limita les Chevaliers au nombre de cent, qui doivent faire preuve de Noblesse au moins de trois generations. Outre ce nombre, il doit, ou peut y avoir huit Ecclesiastiques, quatre Cardinaux & quatre Evêques, & cinq Grands Officiers de l'Ordre, qui sont un grand Aumônier, un Chancelier, un Trésorier, un Greffier & un Roi d'Armes.

Henri IV. nomma tous les Chevaliers *Commandeurs*, parce qu'à l'exemple des Rois d'Espagne, il vouloit attacher à chacun d'eux une Commanderie sur les gros Benefices du Royaume; mais ceux qui s'en trouvoient revêtus, craignant que si leurs revenus étoient diminuez, ils ne se vissent reduits à la triste condition de premiers Apôtres, ou du moins hors d'état de pouvoir distribuer aux Pauvres ce qui de droit leur appartient, ils firent valoir leur credit, & celui de leurs amis à la Cour de Rome, avec un si heureux succès, que le Pape s'opposa à cette nouveauté.

Les Chevaliers de l'Ordre portent une Croix de Malthe, chargée sur le cœur d'une Colombe, avec des Trophées d'armes, d'où naissent des flammes & des bouillons de feu mêlez d'H. couronnées: ce dernier ornement y fut ajouté par ordre d'Henri IV.

L'Ordre de St. Michel, qui fut érigé par Louis XI. le premier Août 1469. est comme incorporé avec celui du St. Esprit; le Roi donne presque toujours ce premier ordre de Che-

valerie, avant de conferer le second, & c'est pour cela que les Chevaliers prennent la qualité de *Chevaliers des Ordres du Roi*. On les appelle aussi *Gordon-bleu*, parce qu'ils pendent leur Croix à un Ruban bleu, qu'ils portent en écharpe sur le juste au-corps, depuis 1675. car auparavant ils le portoient dessous. Les Ecclesiastiques portent cet Ordre pendu au Col en forme de Collier, qui vient aboutir sur l'estomac; Tous les Chevaliers en general font broder sur leurs Manteaux & sur leurs juste-au-corps du côté gauche, une Croix de Malthe, de velours jaune orangé, ayant au milieu la figure d'une Colombe en broderie. Il est encore à remarquer que les Vassaux des Seigneurs qui sont faits Chevaliers des Ordres du Roi, sont obligés de leur payer un certain droit, qu'on appelle *aide-cheval*. La valeur ou le prix de ce present étoit autrefois arbitraire aux Vassaux, aussi l'appelloit-on *droit de Complaisance*; mais dans les derniers siècles, plusieurs Seigneurs ont obligé les habitans de leurs terres à reconnoître ce droit comme une redevance qu'ils ont promis de payer, les uns en argent, les autres en denrées, & les autres en corvées, le tout proportionné plutôt à la volonté du Seigneur, qu'à la faculté du peuple.

Ravanel.

II. Ravanel Chef des Camifards ou Fanatiques des Sevenes, ne voyant plus d'apparence de soutenir le credit qu'il s'étoit aquis parmi ces revoltez, depuis la dissipation de cette troupe, vient de faire un coup assez hardi: il alla seul trouver Mr. le Maréchal de Villars, dont il n'étoit pas connu, à qui il demanda s'il étoit vrai qu'il eût promis mille écus à celui qui lui remettroit *Ravanel* mort ou vif, & ce Maréchal

des Princes Ec. Janvier 1705. 51

chal lui ayant repondu qu'oüy , Cette recompense, dit il , me seroit due , Monseigneur , si par ma mauvaise conduite, je ne m'en étois pas rendu indigne , mais j'ai une si grande confiance en la clemence du Roi & en vôtre generosité, que je vous apporte moi-même cette tête criminelle, dont vous pouvez Monseigneur , disposer à vôtre volonté. Il se jeta en même-tems à genoux, & Mr. de Villats l'ayant fait relever , lui fit compter les mille écus. & expedier une Amnistie pour lui & pour quatre-vingt personnes de sa bande, dont le lendemain il fit rapporter les armes.

III. On assure que l'Abbé de Tallard , renonçant à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir au Pontificat, permutte son Breviaire contre une épée, afin de pouvoir se marier pour soutenir le nom de sa famille , qui par la mort du Marquis de la Baume son frere , se trouvoit éteinte: son zèle ne sera peut-être pas fort approuvé de la jeune Marquise de Sassenage sa Sœur , qui par là se voit privée de la grosse succession du Marechal son Pere. Quel qu'affligeante que soit la necessité qui oblige cet Abbé de changer d'état , il s'en trouveroit peut-être plusieurs à la Cour & même en Province , qui en pareil cas se resigneroient aussi - bien que lui à la volonté du Ciel.

*Abbé de
Tallard.*

IV. Au commencement de Decembre on publia à Paris une Ordonnance du Roi , pour faire lever 22000. hommes de recrues , qui furent repartis dans les 24. Generalitez de France , de la maniere suivante.

*Ordonnan-
ce pour les
recrues.*

Generalitez	hom.	Generalitez.	hom.
Paris	1400.	Alençon	800.
Amiens	800.	Roüen	800.
Artois	400.	Lion	400.
Soissons	700.	Dauphiné	500.
Châlons	1700.	Provence	300.
Dijon	900.	Languedoc	1600.
Comté de Bourg.	900.	Bretagne	1800.
Moulins	700.	Tours	1300.
Riom	700.	Poitiers	700.
Bourges	400.	Limoges	600.
Orleans	1000.	Bordeaux	1600.
Caën	400.	Montauban	1600.

*Rentes per-
petuelles &
viageres.*

V. On a publié un Edit du mois de Decembre, qui porte création d'un million de livres de rente, dont la moitié seront des rentes annuelles & perpetuelles au denier vingt, & l'autre moitié seront des rentes viageres: de sorte que suivant l'esprit de cet Edit, celui qui aura porté un Capital de mille livres au Trésor Royal, on lui expediera deux contrats, l'un de cinquante livres de rente perpetuelle pour lui, ses heritiers ou ayant cause, & un autre de cinquante livres de rente viagere, laissant la faculté aux aquereurs à l'égard de ce dernier, de le faire passer sous le nom de telles personnes qu'ils voudront; après les decez desquelles lescdites rentes viageres seront éteintes au profit de Sa Majesté: Par cet Edit il est porté que les étrangers seront admis à aquerir ces rentes de même que les François, sans qu'elles puissent être diminuées, confisquées ni arrêtées pour quelque cause que ce soit, pas même en cas de guerre

des Princes &c. Janvier 1705. 53

guerre pour les étrangers, ni pour deniers Royaux pour les François. Toutes ces seuretez, & la maniere dont les contrats & les quittances doivent être passées, sont beaucoup plus au long expliquées par l'Edit.

VI. On a aussi publié une Declaration du Roi du 6. Decembre par laquelle Sa Majesté veut que les billets donnez à ceux qui ont porté leur argent aux Cours des Monoyes, pour être les especes reformées ou remarquées, qui seront signez par le Sr. Euldes, & controllez par le Sr. Boulla, ayent cours dans le public, & soient reçûs pour argent comptant, par toute sorte de personnes indifferemment, à la reserve des Receveurs de deniers Royaux, qui ne pourront être payez qu'en argent comptant; Sa Majesté ordonne que lors que ces Billets seront payez aux Hôtels des Monoyes, l'interêt en sera payé sur le pied de sept & demi pour cent, à compter du jour de l'écheance, jusques à celui du payement effectif.

*Billets de
la Monoye.*

Ceux qui auront plusieurs payemens à faire, ou qui devront des sommes moindres que celles qui seront contenuës dans ces billets, seront assez embarrassez pour les diviser.

A R T I C L E I V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **I**L y a une infinité de filles de qualité qu'on met en Religion ou qui restent dans le monde sans se marier, parce qu'elles n'ont pas du

*Princesse
de Comitini.*

bien proportionné à leur naissance , ou parce que celui que la fortune leur a donné , est destiné à soutenir la gloire de leur maison ; il n'en est pas de même de la Princesse de Comitini fille unique & la plus riche heritiere du Royaume de Naples ; car ses grands biens , peut être autant que son merite , faisant rechercher son Alliance à quantité de petits Princes , & autres grands Seigneurs d'Italie, Elle a mieux aimé se faire Religieuse, que de se déterminer au choix d'un Epoux. Lors qu'elle prit cette resolution, elle declara qu'elle ne le faisoit , qu'afin de ne point faire de mécontens : Si elle avoit accompagné cette resolution singuliere, d'une fondation pour marier tous les ans certain nombre de pauvres Demoiselles, qui en ont plus d'en- vie qu'elle , la vocation n'en auroit pas été moindre, quoi qu'elle eût diminué le nombre des Martires.

*Plaintes
des Cardi-
naux .*

II. Plusieurs Cardinaux, le Connétable Colonna & quelques autres grands Seigneurs, ont fait des remontrances au Pape, contre la conduite du Cardinal Imperiali, Chef de la Congregation qu'on appelle *du bon Gouvernement*, prétendant qu'il veut les dépouiller de plusieurs Privileges annexez à leurs terres, sous pretexte qu'elles sont fiefs de l'Eglise : cette affaire fait du bruit à Rome, mais elle n'a point encore eu de mauvaises suites.

*Le Prince
Campagna
arrêté.*

III. Le Duc d'Escalona, Viceroi de Naples, a fait arrêter le Prince de Campagna pour avoir fait prendre les armes à ses Vassaux, sous pretexte de quelque différent de limites avec d'autres Seigneurs ses voisins : cette précaution peut éviter de plus grands desordres : & la Cour d'Espagne ne l'a pas desaprouvée,

IV.

des Princes Ec. Janvier 1705. 55

IV. Il semble que le Pape prend véritablement à cœur les intérêts du Roi Auguste de Pologne; Sa Sainteté a envoyé ordre à Mr. Spada son Nonce, de renouveler ses instances auprès du Cardinal Primate, pour tâcher de le reconcilier avec ce Prince, il lui a envoyé un Bref qui défend aux Prélats de Pologne de couronner le Roi Stanislas, & par la lettre que le saint Pere a écrite au Roi Auguste, il l'exhorte de nouveau à faire mettre les Princes Sobieski en liberté. La Reine de Pologne leur Mere ne recevant plus les revenus, a retranché la moitié des gages des Officiers de la Maison, & sans les secours qu'elle tire du Cardinal d'Arquien son Pere, elle auroit de la peine à soutenir l'éclat de son rang.

V. Madame la Duchesse de Mantouë manqua de mourir, (Mademoiselle d'Elbœuf) les Galeres de France qui l'ont mené en Italie, étant arrivées à la Rade de Genes, deux Armateurs qui étoient dans le Port, mirent à la voile pour les aller attaquer. La Republique fut obligée de faire tirer quelques volées de Canon sur ces Vaisseaux Anglois, afin de les éloigner: La Princesse s'étant jettée dans une Chaloupe, gagna terre, & faillit d'être emportée d'un coup de Canon: Le Senat fort indigné de cette insulte, prétend que le droit des gens a été violé, & a envoyé ordre à son Ministre à Londres d'en demander réparation.

VI. On a eu avis à Venise que le Grand Visir beau-frere de Sultan, avoit été depolé, & même étranglé, dit-on, parce qu'il maltraitoit sa femme par un principe de jalousie: Mustafa Kaimakan de Constantinople a été élevé à la Dignité

Le Pape s'intéresse pour le Roi Auguste.

Galeres de France insultées.

Grand Visir.

Dignité de Visir : Il est Renegat, Armenien de nation & grand ennemi des Chrétiens.

Raisons pour & contre la Neutralité des Venitiens. VII. On voit dans le Public un Imprimé Ita-

lien d'un stile Imperialiste, & une réponse faite par une personne qui se dit être Suisse, mais dont l'éloquence est trop Françoisé pour croire qu'elle ait été écrite dans les montagnes : ces deux pièces sont trop amples pour trouver place ici ; mais pour en donner une idée à mon Lecteur, je lui observerai que par l'écrit Italien, on veut insinuer aux Venitiens qu'ils ont intérêt de rompre la Neutralité dont ils jouissent, & que prenant parti dans la guerre qui desole une partie de l'Europe, ils doivent se ranger de celui de l'Empereur contre la France.

Par la réponse on soutient au contraire que la Republique est trop sage & trop prudente pour préférer les horreurs de la guerre aux douceurs de la Paix ; que d'ailleurs bien loin de favoriser la Maison d'Autriche, elle avoit intérêt que cette Maison ne s'établît pas en Italie ; l'Auteur cite plusieurs exemples des mauvais traitemens que les Empereurs Henri III. IV. V. VII. & Charles-Quint ont fait aux Princes d'Italie, sans même respecter les Papes : il n'oublie pas de remarquer que le Pape Paschal II. fut obligé de céder le pas au Chancelier de l'Empereur, que Rome a été saccagée quatre fois par les Armées Imperiales ; que les Papes, les Cardinaux & les Prélats ont été emprisonnez, que tous les Etats d'Italie ont tremblé, & obéi aux ordres des Generaux de la Maison d'Autriche ; que les Venitiens n'avoient pas oublié les sommes immenses, les chaînes d'or, ni les Couronnes enrichies de pierres, dont leurs Ancêtres avoient été obligez par contrainte de regaler les Empereurs Allemands

des Princes &c. Janvier 1705. 57

minds, ou leurs Officiers Generaux ; que si l'Empereur Leopold devenoit tout puissant en Italie, il ne manqueroit pas de reveiller ses prétentions justes ou injustes ; enfin il conclut que les Venitiens ont intérêt de rester dans la Neutralité, mais que s'ils vouloient se mêler dans la querelle qui agite aujourd'hui une grande partie de l'Europe, ce ne devroit être que pour abaisser la trop grande puissance de la Maison d'Autriche. Voilà à peu près l'essentiel de ces deux écrits.

Je ne sçai si les Venitiens resteront long-tems dans l'inaction, mais il est certain qu'ils ne voyent pas de bon œil les Allemands & les François sur leurs terres ; ceux-là à la vérité y sont entrez les premiers, & ceux-ci ont déclaré qu'ils n'en sortiroient pas que les Imperiaux n'eussent évacué les Postes qu'ils y occupent ; les deux Armées se sont étenduës dans le Bressan pour y subsister plus commodement, & elles ruinent également le Pais qui appartient aux Venitiens. Le 25. du mois de Novembre Mr. le grand Prieur qui commande l'Armée Française, s'empara de Defensano sur le Lac de Garde, où il a fait armer plusieurs barques, pour couper aux Allemans (qui ont pris poste à Salo sur le même Lac) la communication avec le Trentin, d'où ils tirent leurs vivres.

VIII. Enfin Mr. le Duc de Savoye a nommé un Envoyé Extraordinaire pour aller complimenter de sa part la Cour de France sur la naissance de Mr. le Duc de Bretagne. S. A. R. a fait louer une galere à Genes pour porter son Ministre à Marseille ; bien des gens sont déjà attentifs au compliment que cet Envoyé fera ; effectivement le tems qu'on a employé à s'y préparer, nous promet une pièce achevée.

*Envoyé du
Duc de Sa-
voye en
France.*

Mr. de Savoye decampe de Crescentin.

IX. Après la prise de Guerbignan, * Mr. le Duc de Savoye decampa le 7. Novembre de Crescentin où son armée avoit resté depuis le 7. Mai, S. A. R. alla à Turin, dont elle a renforcé la garnison, il laissa une grosse partie de son Infanterie cantonnée à Crescentin, par le moyen de laquelle il fait rafraichir de tems à autre la garnison de Veruë, parce que Mr. de Vendôme n'a pas encore pû détruire le pont de communication. S. A. R. a dispersé le reste de ses troupes qui ont été mises à Chiers, Chivas, Montcallier, Carmagnolle, Albe & Cony.

Ligne de Mr. de Vendôme.

X. Pour assurer les quartiers d'hiver des troupes Françoises, & mettre plus à l'étroit celle de Savoye, Mr. le Duc de Vendôme fait tirer une Ligne d'Ivrée à Verceil, qui sera continuée le long de la Sessia jusques à Casal: on la poussera ensuite le long du Pô jusqu'à Veruë, & de là on la fera passer à Coconat, Montechiaro, Asti & le long du Tanaro jusques à Albe.

Suite du siege de Veruë.

XI. La forte situation de Veruë, & la facilité d'y introduire des secours au moyen du Pont de communication, rend cette conquête plus difficile à Mr. de Vendôme qu'il ne l'avoit crû, d'autant plus que cette Place est fortifiée de trois envelopes; cependant ce Prince ne se rebute point, & n'oublie rien pour encourager le soldat. Le 8. du mois de Decembre il s'empara du chemin couvert l'épée à la main, il étoit défendu par 150. hommes du Regiment de Saluces, ayant à leur tête le Sr. de Blagna leur Colonel; mais ayant été envelopé, ils furent tous tuez ou faits prisonniers, Mr. de Blagna fut pris, ayant été dangereusement blessé: c'est un

Gentil,

* Voyez Decembre 1704. pag. 412.

des Princes &c. Janvier 1705. 59

Gentilhomme François d'un gros mérite qui depuis plus de 20. ans est au service de S. A. R. On assure que pendant cette action, qui dura plus de trois heures, les François n'eurent que 12. Soldats tuez & 64. blessez, avec cinq Officiers. Monsieur de Vendôme y fit ensuite dresser les batteries; on se préparoit à la descente du fossé lors du départ du dernier Courier, de manière qu'on attend de jour à autre la nouvelle de la prise de cette Place.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. **L** Andau est une Ville de Valgou dans la *Situation de*
Basse Alsace, située sur les frontieres du *Landau.*
Palatinat, éloignée de quatre lieues du Fleuve du Rhin, traversée par la petite Riviere du Guiche, ou Queiche; Cette Ville qui fut cédée à la France par la Paix de Munster, avoit beaucoup souffert dans les guerres qui précéderent ce Traité: mais les trois fameux sièges qu'elle a essuyé en moins de trois ans, la rendront dans l'histoire, une des plus fameuses Places de l'Europe.

Toutes ses fortifications sont à la moderne, & Mr. de Vauban n'a rien négligé pour en faire une Place capable de résister longtems; en 1702. le Roi des Romains l'assiégea & ne put s'en rendre Maître qu'après quatre-vingts douze jours de tranchée ouverte; c'étoit le Comte de Melac qui la défendoit: le Marechal de Tallard

Tallard commandant l'armée de France, l'assiégea le 19. Octobre 1703. & après avoir battu l'Armée Allemande qui marchoit à son secours sous le Commandement du Prince hereditaire de Hesse-Cassel, le General Comte de Frise qui commandoit dans Landau, capitula le 18. Novembre, de sorte que ce second siege ne dura que 30. jours de tranchée ouverte.

Les Alliez qui dès le commencement de cette guerre regardent Landau comme une Place capable de leur ouvrir le chemin pour entrer en France par la Lorraine, afin de pénétrer en Champagne, avoient résolu de l'attaquer de nouveau au commencement de la Campagne: le projet en fut fait à la Haye dès le mois de Mars dernier; mais la situation où se trouvoient les affaires de l'Empereur, firent différer cette entreprise. Le succès de la Bataille d'Hochstedt ayant dissipé la crainte de Vienne & des Etats Hereditaires de S. M. I. sur les frontieres de Baviere, & jetté beaucoup de consternation parmi les troupes de France, les Alliez voulurent en profiter.

Peu de jours après cette fameuse Bataille les Alliez ayant pris la retraite de Mr. de Baviere, & sa jonction avec Mr. le Maréchal de Villeroi dans les plaines de Suabe, firent lever le siege qu'ils avoient formé devant Ingolstadt, afin de fortifier leur armée victorieuse, de celle que commandoit Mr. le Prince Louis de Bade; ce qui ayant été exécuté, les trois armées confederées, je veux dire celles de Mylord Marlborough, du Prince de Bade, & du Prince Eugene de Savoye, prirent la route du Rhin. Les Generaux tinrent un grand Conseil de guerre près de Philisbourg, où l'on délibéra de ce qu'on devoit

des Princes Ec. Janvier 1705. 61

devoit entreprendre, l'avis de Mylord Marlborough fut de passer ce Fleuve, & que sans s'amuser à faire aucun siege, on devoit marcher aux François, pour les combattre de nouveau, persuadé que si on pouvoit les atteindre, on les battoit encore, & que si au contraire ils évitoient le Combat, il falloit partager l'Armée des Alliez en deux Corps, dont l'un resteroit en Alsace pour faire tête à l'Armée de France, & l'autre devoit marcher en droiture à travers des Evêchez & de la Lorraine, pour aller ravager la Champagne.

Les Generaux Allemands furent d'un avis tout opposé. Le Roi des Romains s'étoit préparé depuis plusieurs mois pour venir conquérir Landau pour la seconde fois; on ne voulut pas, pour ainsi dire, anéantir, ou différer la nouvelle gloire que ce Prince s'étoit proposée: Mr. de Marlborough ne jugea pas à propos de la partager avec lui, il ne laissa pourtant pas de s'engager d'occuper ses Troupes à observer l'armée François, afin d'empêcher qu'elle n'entreprît rien qui pût traverser le dessein des Imperiaux, & pour le leur rendre d'autant plus facile, il fortifia leur Armée de quelques mille Anglois ou Hollandois.

Toutes les mesures étant prises, le Prince de Bade investit Landau le 12. Septembre 1704. *Dernier* mais la Tranchée ne fut ouverte que la nuit du *siege de Landau.* 15. au 16. du même mois, & le Roi des Romains y arriva le 22. On se flatte d'abord que les Fortifications endommagées pendant les deux derniers sieges étoient mal réparées, ou si fraîchement construites, que la Place ne tiendrait pas long-tems. Les Relations de Hollande, qui nous avoient assuré que la Ville ne tiendrait tout

au plus que 15. ou 20. jours de tranchée ouverte, ne promettoient pas moins que les sieges de Thionville, de Saarlouis & de Metz avant la fin de la campagne : elles convenoient que la garnison de Landau, dont Mr. de Laubanie Lieutenant-General, étoit Gouverneur, ne composoit que cinq mille hommes, de qui le cœur étoit si abattu, qu'on n'en devoit pas espérer une forte résistance ; que le sort le plus avantageux qu'elle pouvoit espérer, c'étoit d'être prisonnière de guerre, comme l'avoient été les garnisons de Verceil & d'Ivrée ; j'ai pour garant de ce que j'avance, non seulement plusieurs lettres particulieres, mais aussi la Gazette d'Hollande la plus sincere & la plus fidele, & le Mercure Politique, qui sont l'un & l'autre des Ouvrages d'une grosse reputation, imprimez par autorité de Messieurs les Etats Generaux.

*Prise de
la Place.*

L'évenement n'a pas tout-à-fait répondu à ces promesses, car la Place ne battit la chamade que le 23. Novembre, après 69. jours de tranchée ouverte ; la Capitulation fut signée le 24. par Mr. le Prince de Bade & par Mr. de Laubanie, elle contient en substance.

Sa Capitulation.

1. Que Mr. de Laubanie livreroit aux troupes de l'Empereur une porte de la Ville le 25. Novembre à huit heures du matin. 2. Que la garnison sortiroit de la Place le 26. avant midi avec armes & bagage, tambour battant, Enseignes déployées, mèche allumée, balle en bouche, des munitions pour tirer 36. coups chacun. 3. Que les Officiers qui ne pourront pas faire mener tous leurs bagages, pourront laisser quelques domestiques dans la Place pour en avoir soin, & les faire conduire quelques jours après

après. 4. Que la Garnison pourra mener quatre pièces de Canon & deux Mortiers, pour la voiture desquels les Imperiaux fourniront les Chevaux & autres choses nécessaires pour les mener à Strasbourg. 5. Il leur est accordé 24. bombes, des boulets & de la poudre pour tirer 24. coups de cette artillerie. 6. Qu'on fournira à la Garnison six chariots pour porter les caissons & les cuirasses. 7. Que les habitans de la Ville jouiront de tous leurs droits, privilèges & libertez, & du libre exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, conformément aux Traitez de Munster & de Riswick. 8. Que tous les Chevaux & bagages appartenans aux Officiers & Soldats, de même que ceux des Commissaires & autres personnes au service de France, seront emmenez librement. 9. Que S. M. I. fera fournir 400. chariots attelés de 4. chevaux chacun, pour le transport desdits bagages &c. 10. Que les malades & les blesez qui ne pourront pas suivre la garnison pourront rester dans la Place avec les Chirurgiens nécessaires jusques à leur guérison; que pendant leur séjour, le pain leur sera fourni aux dépens de S. M. I. qui les fera ensuite conduire dans la Ville la plus prochaine appartenante aux François. 11. Qu'on fournira des Passeports & sauf conduits en forme à tous les Officiers, Soldats &c. qui sortiront de la Place pour aller à Strasbourg. 12. Que s'il n'étoit pas possible de faire conduire tous les meubles, bagages & autres effets, on pourra les laisser en toute sécurité dans la Place pendant deux mois. 13. Il ne sera fait aucun tort, & on ne pourra rien prendre ni arrêter appartenant à la Garnison ou aux Officiers, sous quelques pretextes que ce soit.

14. Tous les prisonniers de part & d'autre seront relâchés. 15. Tous ceux qui se prétendront créanciers des Officiers ou Soldats de la garnison, seront tenus de donner leurs états dans 24. heures. 16. Que les Bourgeois qui auront prêté quelque argent aux payeurs des troupes, se contenteront de billers ou lettres de changes pour être remboursés à Strasbourg &c. 17. Il en sera usé de même pour le remboursement des sommes que les Officiers se trouveront devoir. 18. Aucun Sujet du Roi ne pourra être détenu pour dettes, dont les Otages même ne seront point responsables. 19. Que les Bourgeois ne pourront prétendre aucun dédommagement pour le vin qu'ils auront fourni aux Soldats, ni pour les bois employez aux pallissades &c. pas même sous pretexte de maisons ruinées ou endommagées. 20. Que tous les Bourgeois ou Marchands qui voudront sortir de Landau avec la Garnison, ou six semaines après, le pourront faire en toute seureté, & même vendre leurs meubles & effets. 21. Il est accordé six chariots couverts qui ne seront point visités non plus qu'aucun équipage. 22. Que les chariots qui seront fournis ne seront au plus que quatre lieues par jour. 23. Il sera loisible à ceux qui se sont retirez dans Landau au commencement du siege, d'y rester ou de se retirer où bon leur semblera avec leurs familles & effets. 24. On fera incessamment l'inventaire de l'Artillerie & munitions qui sont dans la Place. 25. Les Officiers & Soldats pourront emporter des vivres pour quatre jours. 26. Que les Otages de part & d'autre ne seront point relâchez qu'après l'entière exécution de tous les Articles de la Capitulation. 27. Le Roi des Romains se reserve la dispo-

des Princes &c. Janvier 1705. 65

disposition des grains & autres provisions qui se trouveront dans la Place , soit dans les Magazins, soit chez les Bourgeois. 28. Il est accordé trois mois à la famille du Major de la Place pour vendre ses biens & effets ; & de se retirer ensuite où elle voudra. 29. Il ne sera point loisible à l'Armée Imperiale, de tirer hors des rangs aucun Soldat de la Garnison , lorsqu'elle sortira de la Place, à la reserve des déserteur Allemands : Fait & arrêté au Camp de Ilbersheim devant Landau le 24. Novembre 1704. Signé LE MARGRAVE LOUIS DE BADE. DE LAUBANIE.

Cette Garnison sortit le 26. nombreuse de 2600. hommes en état de combattre , avec 400. malades ou blesez : Il en est resté environ six cens dans la Place hors d'état de pouvoir suivre. Les chemins étoient si mauvais, qu'il fut impossible de faire mener le Canon & les Mortiers qui avoient été accordez à la Garnison , de même que beaucoup d'équipage ; mais le Roi des Romains donna sa parole Royale à Mr. de Laubanie, & le Prince de Bade lui engagea son honneur , qu'à la premiere gelée, ou plutôt si faire se pouvoit, le tout seroit conduit en sureté & aux dépens de S. M. I. jusques à Strasbourg.

Monsieur le Comte de Frise qui avoit été Gouverneur de cette Place, pendant que les Imperiaux y resterent après le preinier siege, a été rétabli dans ce Gouvernement. Ce Comte fut mis le mois dernier au nombre des morts, sur l'avis de plusieurs lettres, ce qui donna lieu à cette méprise, c'est qu'on le prit pour le Comte de Furstemberg, qui veritablement fut

tué à ce siège. Plusieurs avis de France font monter la perte que les Allemands ont fait devant Landau à 16000. hommes; ceux qu'on a reçû des frontieres d'Allemagne, ne la poulent qu'à 14000. mais le Journal qu'en a tenu Mr. le Prince de Bade, & sur lequel je crois qu'on doit le mieux compter ne monte qu'à 9322. hommes, tant tuez que blêffez; il est vrai que dans ce nombre on n'a pas compris ceux qui sont morts de maladie, & personne n'ignore que les maladies ordinaires qui accompagnent une Armée campée vers la fin de l'Autône, les raisins & autres fruits qu'elle mangeoit, sans beaucoup de menagement, joint au mauvais air que le Soldat respiroit en remuant des terres, qui les deux dernieres Campagnes avoient servi de cimetiere à plusieurs milliers d'hommes: on n'ignore pas, dis-je, que tout cela n'en aye fait perir beaucoup.

Les Allemands ne disconviennent pas d'avoir essuyé beaucoup de fatigues, & d'avoir perdu considerablement de monde devant Landau, mais enfin ils se sont rendus maîtres de la Ville; la perte de plusieurs milliers d'hommes n'est rien estimée en comparaison de la gloire de triompher de son ennemi, & la possession d'une Ville, pour délabrée qu'elle soit, fait bientôt oublier la mort de tant de braves guerriers: Cependant il y a souvent des victoires, qui coûtent si cher, qu'elles font de la peine même au Vainqueur, du moins c'étoit le sentiment de Pirrhus, qui après avoir gagné deux fameuses Batailles contre les Romains, *Je suis perdu* (disoit-il) *si à ce prix j'en gagne une troisième?*

II. Les Imperiaux après avoir battu Trarbach pendant

des Princes Ec. Janvier 1705. 67

pendant un mois du côté de la montagne, & y *Suite du siège*
avoir donné deux assauts par escalade, furent à *de Trarbach.*
chaque fois repoussés avec une perte considéra-
ble, & obligés de changer leurs attaques du côté
de la Ville, qui est le seul par où ce Château
soit accessible : Le 8. Decembre ils y donne-
rent encore un assaut, & furent repoussés de
même ; on assure que dans ces trois assauts, les
Assiegeans ont perdu plus de 1200. hommes.

III. Milord Malborough, avant de se rendre
en Hollande, a été faire quelques négociations
dans diverses Cours d'Allemagne ; il a fait quel-
que séjour à Berlin ; & comme il avoit des Let-
tres de Créance de la Reine d'Angleterre, il a
râché d'engager le Roi de Prusse à mettre des
Troupes sur pied dans ses Etats, pour les en-
voyer au Printems prochain au secours du Duc
de Savoye : on veut aussi l'engager dans un Traité
qui se négocie entre l'Angleterre, la Hollande
& le Roi de Dannemarck, pour pacifier les trou-
bles de Pologne ; ces Puissances sont résolus de
faire proposer leur médiation au Roi de Suede,
mais elles voudroient que le Roi de Prusse fût
de la partie, parce que par la situation de ses
Etats, on auroit plus de facilité d'envoyer en
Pologne les secours qu'on promet au Roi Au-
guste, au cas que S. M. S. rejette les propositions
d'accommodement qu'on veut lui faire.

Ce Milord a aussi passé à la Cour d'Hanover,
pour y demander au nom de la Reine, la levée
de quelques Regimens ; & s'il en faut croire un
bruit sourd qui s'est répandu, on a mis sur le tapis
le mariage de la fille de Mr. de Malborough avec
le Prince d'Hanover, qui aspire à la Couronne
d'Angleterre ; cette Alliance seroit très glorieuse
à la Demoiselle, qui auroit lieu d'espérer de voir

*Negociations
de Mr. de
Malborough.*

*On propose
de marier sa
fille à un
Prince de
Hanover.*

un jour son pere au nombre de ses Sujets ; la Maison d'Hanover ne paroît point du tout disposée à cette Alliance , quoi qu'on lui cite pour exemple le premier mariage du Roi Jacques II. avec la fille du Comte de Clarendon Chancelier d'Angleterre , Mere de la Reine qui regne aujourd'hui. Si Milord Marlborough avoit autant de crédit dans le Parlement d'Ecosse comme il s'en est acquis depuis quelques années , à la tête des Armées , le Duc de Hannover feroit sans faute paroître moins de fierté.

Accommodement avec les Mécontents rompu.

IV. Dans le tems qu'on s'attendoit d'apprendre que les troubles de Hongrie seroient terminés à l'amiable , * on a vû revenir à Vienne les Médiateurs & les Commissaires Imperiaux , qui s'étoient assembles à Schermnitz ; ces conférences ont été entièrement infructueuses , parce que l'Empereur n'a pas voulu reconnoître Mr. Ragotski en qualité de Prince Souverain de Transilvanie , ni consentir que la Couronne de Hongrie fut élective comme elle l'a toujours été avant la Diette de Presbourg de l'année 1687. & comme c'étoit-là les deux points principaux qui font le sujet des troubles , les Mécontents ont refusé la prolongation de la suspension d'armes , ni de signer aucun Traité de Trêve , de maniere que la guerre y est rallumée plus fort qu'auparavant.

Les Hongrois prennent Neuheusel.

Depuis la rupture de cette negociation les Hongrois ont commis plusieurs actes d'hostilité , mais le plus considerable , c'est la prise de Neuheusel. Cette Place étoit bloquée depuis quelque tems , & quoique la garnison ne manquât de rien , elle ne laissa pas d'ouvrir les portes aux Mécontents & de se ranger de leur parti , criant

vive

* Voyez Novemb. pag. 360. & Decemb. page 413.

des Princes &c. Janvier 1705. 69
vive la liberté & le Prince Ragotski, Protecteur
de Hongrie. Le Commandant de la Place, avec
trois ou quatre Officiers qui resterent fidelles à
l'Empereur, furent faits prisonniers de guerre.

Cette Place est située dans la Haute Hongrie sur la petite rivière de Neitra, qui à deux lieues de-là se jette dans le Danube proche de Komorra; à l'extrémité de l'Isle de Schut. Neuheusel est une Place considerable, bâtie dans une plaine marecageuse, très-bien fortifiée, elle a un fossé très-profond & très-large, qu'on ne sauroit mettre à sec, quand même on couperoit la Neitra: elle est défendue par huit Bastions & deux demi Lunes qui couvrent & défendent les deux Portes. La plupart de ses ouvrages ont été bâtis par les Turcs, qui s'en rendirent les Maîtres en 1663. & s'en sont conservé la possession pendant 22. ans. Le 9. Juillet 1685. Charles V. Duc de Lorraine assiegea Neuheusel. Les Turcs qui craignoient cette perte, se mirent en état de la secourir, mais Mr. de Lorraine ayant laissé la conduite du siege au General Caprara, avec une partie de l'Armée, marcha avec le reste au-devant des Infidelles, ayant auprès de lui en qualité de Volontaires, les Princes de Conti, de Turenne, de la Roche sur-yon, de Commerci, de Vaudemont, & de Wirtemberg, il y eut un combat fort sanglant proche de Gran le 16. du mois d'Août, dans lequel les Turcs furent entierement défaits; quatre jours après le General Caprara donna un assaut general à la Place, & s'en rendit le maître l'épée à la main. Depuis ce tems-là les Imperiaux y avoient fait faire quelques nouveaux ouvrages, mais tout cela n'a servi qu'à en rendre la perte plus sensible, & à encourager le parti des Mécontents,

qui s'emparèrent de cette Place le 18. Novembre,

V. Mr. l'Electeur de Baviere ayant envoyé à Madame l'Electrice un pouvoir fort ample de regler tels Traitez qu'Elle jugeroit à propos pour le bien & l'avantage de ses Etats, cette Princesse n'ayant pû obtenir aucuns passeports de la Cour de Vienne, pour y envoyer des Députez afin d'y faire des offres & des propositions d'accommodement; Elle se vit obligée de les dépêcher au Camp devant Landau proche du Roi des Romains; Les esprits ne se trouverent plus dans la même disposition où ils étoient au commencement de la Campagne; il ne fut plus question „ de negociations, il fallut subir la Loi que „ Sa Majesté Romaine trouveroit bon d'im- „ poser, quelque rude qu'elle parût; Les Dé- „ putez de Mad. l'Electrice de Baviere eurent „ beau alleguer que la Baviere étoit un ancien „ Etat libre, souverain & indépendant, que les „ peuples n'avoient pris les armes qu'en suite „ des ordres de leur Prince, qui s'étoit vû forcé „ de se défendre contre ceux qui l'attaquoient; „ que ce n'étoit pas eux qui avoient commencé „ la guerre en Allemagne, qu'ils ne demandoient „ presentement que de rester tranquilles sous la „ protection de l'Empereur, sous offre de four- „ nir leur Contingent tant en hommes qu'en „ argent. Tout cela ne servit de rien, le Roi des Romains voulut que les Bavarois remissent à l'Empereur Ingolstadt, Brunau, Kustrain & les autres Places fortes de cet Electorat, avec toute l'Artillerie, les armes & les munitions de guerre & de bouche qui s'y trouveroient, réduisant Madame l'Electrice à rester dans Munich avec 400. Gardes seulement; Le Traité fut signé sous ces conditions, & cette Princesse en-
voya

des Princes Ec. Janvier 1705. 71

voya ordre aux Commandans des Places cedées de les évacuer. La Garnison d'Ingolstadt fit quelque difficulté d'obéir jusques à ce qu'on lui ait payé les arrérages qui lui étoient dûs : mais le Prince Eugene de Savoye étant arrivé devant cette Place, employa les promesses & les menaces pour persuader la Garnison, qui étoit composée de 5000. hommes : elle en sortit par une espece de Capitulation le 7. Decembre avec armes & bagages, 250. François, qui faisoient partie de cette garnison, obtinrent qu'ils seroient conduits en seureté & avec toutes les marques d'honneur jusques à Strasbourg.

VI. La Garnison de Landshut s'est mutinée, *La Garni-* ayant pillé quelques Monasteres, & mis en ar- *son de Lands-* rêt quelques zélez Ecclesiastiques, dont le Doyen *but se mu-* du Chapitre est du nombre ; parce qu'ils vou- *tine.* loient les persuader trop vivement d'évacuer la Place, & de la remettre aux Imperiaux. Le Prince Eugene & le General d'Herbeville ont marché de ce côté-là avec un Corps d'Armée.

VII. Ce fut le 7. Novembre qu'on signa devant Landau le Traité d'accommodement avec *Traité d'ac-* Madame l'Elect. du Baviere ; voici en substan- *commode-* ce les principaux Articles qui le composent. *ment avec*

„ Premietement on est convenu que toutes les *Madame a*

„ Forteresses des Etats de Baviere, leurs Arse- *Baviere.*

„ naux, leur Artillerie & leurs Munitions de

„ guerre seront remises à l'Empereur.

„ II. Que les milices Bavaroiſes seront con-

„ gediées, leur laissant la liberté de retourner

„ chez elles, ou de prendre parti, pourvû que

„ ce ne soit pas pour servir contre l'Empereur

„ ni l'Empire.

„ III. Que le 18. le Novembre 1704. Ingol-

stadr,

- „ stad, Kufrain & le Château de Neubourg
„ sur l'In seroient remis à l'Empereur avec leur
„ Artillerie, Munitions &c.
„ IV. Que les Bava-rois resttueront tout ce qu'ils
„ ont enlevé dans le Tirol.
„ V. Que les prisonniers Imperiaux & Bava-
„ rois seront également mis en liberté, sous
„ condition que les derniers prometttront d'ene
„ point servir contre l'Empereur.
„ VI. Que la Ville de Municht & ses dépen-
„ dances restera à Madame de Baviere, à la
„ reserve de l'Artillerie & des munitions de
„ guerre.
„ VII. Que les nouveaux ouvrages faits à
„ Municht depuis 1700. seront démolis.
„ VIII. Qu'on choisira parmi les troupes con-
„ gediées 400. hommes pour la garde de Ma-
„ dame de Baviere.
„ IX. Que l'apanage pour S. A. E. & les autres
„ frais ou charges du Pais seront reglez sui-
„ vant le bon plaisir de S. M. Imperiale.
„ X. Que si Madame de Baviere après l'exé-
„ cution entiere du Traité, veut se retirer hors
„ de ses Etats, on lui donnera les Passeports
„ nécessaires.
„ XI. Que les Etats de Baviere seront conser-
„ vez dans tous leurs privileges,
„ XII. Que l'échange de la ratification du Trai-
„ té sera fait huit lours après le retour du Cou-
„ rier qui le porte à Vienne, tous actes d'hosti-
„ lité cesseront cependant.
„ XIII. Et qu'enfin tout commerce sera libre
„ entre les Sujets de part & d'autre, comme il
„ l'étoit avant la guerre.

ARTICLE VI.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & PAIS DU NORD depuis le mois dernier.

I. **R**ien de si triste que l'état où la Pologne se trouve aujourd'hui : elle est déchirée par la division qui regne parmi la Noblesse, les Polonois s'égorgeant les uns les autres ; le Pais est également pillé & saccagé par les Saxons, les Suedois, les Moscovites & les Cosaques, que les partis opposés y ont attirés : Il semble que cette République n'étoit pas encore assez châtiée par tous les desordres de cette guerre étrangère & intestine, Dieu a voulu y ajouter le fleau de la peste qui ravage la Volinie & la Russie rouge ; elle a même pénétré le long de la Vistule, jusques à quinze lieues de Varsovie, ce qui a fait interdire tout commerce avec cette partie de la Pologne ; il ne faut pas douter que si cette contagion se communique dans la grande & basse Pologne, elle ne mette fin à cette cruelle guerre, & n'oblige les destructeurs de ce Royaume, de porter leurs armes ailleurs.

Triste état de Pologne.

Peste.

II. Au commencement du mois de Novembre il y eut un rude combat proche de Potlangen en Samogitie, entre un Corps de troupes des Princes de la Maison de Sapienha, commandées par le Comte de Sapienha, Staroste de Debrowitz, & un Corps de Saxons, de Polonois & de Moscovites, que commandoit le Prince Wienowski ; où les premiers furent en-

Combat de Potlangen.

tière-

tièrement défaits, & perdirent leur Artillerie & leur bagage : le débris de cette Armée se retira en Courlande, & a rejoint le General Suedois Lewenhaupt.

III. Les succès de la guerre n'ont pas été aussi avantageux au Roi Auguste dans la grande Pologne; ce Prince se voyant poursuivi par le Roi de Suede & par le Roi Stanislas, comme nous l'avons remarqué ailleurs *, s'avança dans le Palatinat de Lencisie, allant à la rencontre des troupes sous le commandement des Generaux Brant & Patkul, qui avoient été obligez de lever le siege de Pofnanie, après y avoir fait brèche, & donné un assaut general, où ils furent repoussez avec une perte considérable.

Siege de Pofnanie levé.

Combat de Liffa.

Le Roi de Suede voyant que son ennemi avoit déjà plusieurs marches sur lui, resolut de le suivre avec quatre Regimens de Cavalerie ou Dragons, qui ne composoient que trois mille chevaux, en attendant que le reste de son Armée eût passé la Vistule, à laquelle il donna ordre de le suivre. Le 7. du mois de Novembre il joignit l'arriere-garde du Roi Auguste à Punitz proche de Liffa, composée de douze Bataillons Saxons & de quelques Escadrons, commandée par le General Schuilembourg, qui se rangea en bataille, & posta son Artillerie entre les rangs de sa premiere Ligne. Le Roi de Suede rompit d'abord la Cavalerie Saxonne, & ayant fait attaquer l'Infanterie l'épée à la main, il la força d'abandonner son Canon, dont les Suedois se servirent pour achever de la mettre en déroute: un détachement de l'Armée Suedoise arriva à la fin du combat, que la nuit avoit fait cesser; le lendemain à la pointe du jour,

S.

* Voyez Decembre page 427.

des Princes &c. Janvier 1705. 75

S. M. S. separa ses troupes en deux Corps pour poursuivre les ennemis, elle joignit 700. Moscovites près de Fraustadt, qui ayant été enveloppez, furent tous passez au fil de l'épée, à la reserve de deux Officiers & 3. soldats, qui sans armes & les mains derriere le dos, demanderent la vie.

*Suite de ce
Combat.*

Le Roi Auguste pour conserver le reste de ses troupes, les divisa en plusieurs Corps, dont la plus grande partie passa l'Oder pour se sauver en Silesie & de là en Saxe, & S. M. P. avec un détachement se retira à Cracovie.

Les Rois de Suede & Stanislas poursuivirent les fuyards jusques en Silesie; mais comme cette Province appartient à l'Empereur, on y fit peu de séjour, & ils n'exigerent rien qu'en payant. Dans les différentes rencontres où les Suedois en vinrent aux mains avec les Saxons & les Moscovites, le Roi Auguste eut 5000. hommes tuez, 1500. prisonniers, perdit 22. pièces de Canon, 13. Drapeaux ou Etendarts, & beaucoup de bagage qui fut pillé par le soldat victorieux.

IV. Ces desavantages n'empêcherent pas que le Prince Lubomirski Grand General de la Couronne, qui étoit entré dans la Confédération de Varsovie, n'allât joindre le Roi Auguste à Cracovie pour se reconcilier avec lui, dans l'esperance, sans doute, que cette démarche procureroit la liberté de ses deux fils que S. M. P. fit prisonniers lors qu'elle surprit le Château de Varsovie. Lors que ce General voulut se justifier, Sa Majesté l'interrompant, lui dit : *Quelque irreguliere qu'ait été votre conduite, Monsieur, je ne vous ai jamais crû capable de rien faire contre votre honneur, ni contre les intérêts de la Couronne & de la République de Pologne.*

*Reconciliation
du Prince
Lubomirski.*

S.

S. M. l'appella ensuite dans son Cabinet où il eut une longue conférence avec lui.

Le Roi Auguste passe en Saxe.

Peu de jours après le Roi Auguste étant informé que le Roi de Suede ayant cessé de poursuivre ses troupes qui s'étoient retirées en Saxe, prenoit la route de Cracovie, ne jugea pas à propos d'y attendre son Ennemi; il prit la Poste avec très-peu de suite pour passer dans son Electorat de Saxe par la Silésie & la Bohême, & S. M. arriva à Dresden le 13. du mois de Décembre.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE &c. depuis le mois dernier.

Traité avec le Duc de Savoye.

I. **L**E Parlement d'Angleterre n'a presque été occupé pendant un mois qu'à l'examen des comptes publics, dont la Chambre des Communes s'est fait représenter des états, afin de pouvoir régler les dépenses de la guerre pour la Campagne prochaine: cette Chambre s'est aussi fait représenter le dernier Traité d'Alliance signé avec le Duc de Savoye le 4. Août 1704. qui porte entr'autres choses que la Reine d'Angleterre lui promet un secours de 4000. hommes entretenus, & un subside annuel de 40. mille liv. sterling, moyennant quoi S. A. R. s'engage de ne faire aucun accommodement avec la France, que conjointement avec tous les Alliés, & de contribuer de toutes ses forces à chasser le Roi Philippe V. son gendre, du Royaume d'Espagne, afin de placer sur le Trône l'Archiduc

archiduc Charles d'Autriche leur Allié. La conduite & la politique des Princes n'est pas toujours conforme au precepte de l'Evangile, qui nous enseigne de *ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît* : & je ne sai lequel des deux Trônes, ou celui du beau-pere, ou celui du gendre, cette Alliance ébranlera le plus.

II. Après plusieurs séances, les Communes ont résolu d'accorder à la Reine les sommes ci-après mentionnées. 1. La somme de 100. mille livres sterling pour les frais de la Flotte pendant l'année 1705. 2. Qu'on donneroit 40. mille livres sterling pour l'Artillerie ou les munitions de guerre de la Marine. 3. Dix mille livres pour l'entretien d'un Quay & d'un Magasin à Portsmouth. 4. Qu'on entretiendroit pendant l'année 1705, une Armée de 50. mille hommes; pour la subsistance desquels on accorderoit un million soixante deux mille six cents cinquante livres sterling. 5. Qu'outre ces troupes on entretiendroit encore 10200. hommes en Portugal, & que pour leur subsistance on accorderoit 222379. livres sterling. 6. Pour remonter la Cavalerie & les Dragons, on accorde 6725. livres sterling. 7. Pour les recrues 25055. livres sterling. 8. Pour la Quote-part de ce que l'Angleterre doit fournir pour l'année 1705. aux Alliez 370119. livres sterling. 9. Pour le subside avancé au Duc de Savoye pour l'année 1703. 40. mille livres sterling. 10. Pour la levée d'un Regiment de Dragons & un autre d'Infanterie, qui resteront en Angleterre en la place de ceux qui sont partis au mois d'Octobre pour aller en Portugal, 5135. livres sterling. 11. Pour l'entretien pendant une an-

*Sommes
accordées par
le subside.*

née de deux Medecins & 4. Chirurgiens dans les Hôpitaux de Portugal 244. livres sterling. 12. On trouva aussi à propos d'accorder 759. mille livres sterling pour l'entretien des Gardes de la Reine, les garnisons des Places du Royaume, ou pour payer 8000. hommes de Marine, qui doivent servir sur la Flotte la Campagne prochaine. 13. Pour le subside payé en 1703. au Roi de Portugal, dont le fond n'avoit pas été fait dans la dernière séance, la somme de 68346. livres sterling. 14. Pour les Officiers de l'Artillerie & les munitions de guerre de l'Armée de terre 120. mille livres sterling. 15. Pour les Vaisseaux qui transporteront les troupes 60. mille livres sterling. 16. On a aussi accordé 4000. mille livres sterling pour payer les intérêts des billets de l'Echiquier, afin de faciliter leur cours dans le Commerce. 17. Il a été ordonné de lever 5000. Matelots, pour remplacer ceux qui ont été tuez ou qui sont morts de maladie, & pour cette levée, ou pour leur entretien pendant une année, on a accordé 28929. livres sterling.

*Total du
subside.*

Toutes ces différentes sommes (dont la plus grande partie doivent sortir du Royaume) font la totale de deux millions neuf cens vingt deux mille cinq cens quatre vingt deux livres sterling, qui reduites en argent de France, font celle de trente sept millions, neuf cens quatre vingt treize mille cinq cens soixante six livres.

S'il étoit aussi facile de trouver les fonds qui doivent produire ces gros subsides, comme il a été de convenir de leur nécessité, la Reine se verroit bien-tôt en état de satisfaire à ses engagements, on travaille pourtant à chercher les expediens pour cela, & on en a déjà proposé plusieurs qui ont été rejettez.

III. Le

III. Le 4. du mois de Decembre, Mylord Haversham, Membre de la Chambre des Pairs, fit un discours à cette celebre Assemblée, qui a trouvé plus d'Aprobateurs que de critiques; son stile n'est ni François ni Autrichien; on voit regner par tout un grand zèle pour sa patrie, on m'a assuré qu'avant de rendre cette harangue publique, on en avoit retranché quelques réflexions, qui avoient paru trop fortes au gré de la Cour; je joindrai ici la harangue telle qu'on l'a publiée, & la lettre qui l'accompagnoit.

MYLORDS,

Cette Chambre étant le seul endroit où l'un *Harangue*
puisse faire des plaintes, j'espère que *de Mylord*
Vos Seigneuries me pardonneront la liberté que *Haversham*
je prends. Je m'éloignerai de la médifance, &
me garderai bien de diminuer les justes loüanges dûes à qui que ce soit.

Je crois fermement que la miraculeuse Victoire remportée sur les François, sous la conduite & le commandement du Prince Eugene, & du Duc de Marlborough, considérée dans toutes les circonstances, sur tout le secret extraordinaire avec lequel les ordres ont été exécutés, c'est la plus grande qu'une Histoire puisse fournir.

Quoi que nôtre succès par Mer, n'aye pas égalé celui de terre, le courage & la bravoure Angloise, s'y est toujours fait voir la même; Je ne puis pas à la verité congratuler le Chevalier Roock, d'une entiere Victoire sur les François, mais je le felicite de tout mon cœur *de son heureuse délivrance*, & de ce qu'avec une Flote si mal pourvûe & affoiblie par 5. à 6. Vaisl. Hollandois, qui furent rapellés un peu
avant

avant la bataille, il a rendu ce me semble un service considerable; en dire davantage ce seroit flaterie, & dire moins ce seroit injustice.

Mylords, les Flottes d'Angleterre, sont la gloire & la garde; ce sont elles qui protegent nôtre commerce, & qui assurent nos Côtes, V. S. en sont si persuadées, que dans les dernieres séances, vous recommandâtes ces deux points à Sa Majesté, dans deux Adresses pleines de respect, mais fort pressantes; nous avons été si éloignez de recevoir le fruit que nous esperions du soin de V. S. que quiconque jettera les yeux sur ce qui s'est passé la Campagne dernière, verra nos Côtes abandonnées: & nôtre commerce exposé. St. Paul à l'ancre dans le Canal; nos Marchands loin d'être protegez, leurs bâtimens sont pris jusques dans la Manche; ce qui augmente notre infortune est de voir nos ennemis se servir de nos Vaisseaux contre nous, & d'être pourvus des choses necessaires par nos gens, comme étoit l'Escadre du Comte de Toulouse; si un témoin oculaire, qui est à la porte, * en peut être crû.

Mylords, que nos victoires soient telles que l'on voudra par terre, tant que la France sera si puissante par mer, & qu'elle le devient encore plus chaque jour, non seulement par les augmentations, mais par nôtre facile concession, comme a été celle de St. Christofle de Terre Neuve, & de la Baye de Hussion; pendant que nôtre trafic est ainsi négligé & les avis de V. S. ainsi meprisez par les pernicioeux conseils; (on ne fait de qui) l'Angleterre, selon mon avis, ne peut jamais être en seureté.

Une autre chose que je dois remarquer, est
l'état

* *Ce témoin est le Capitaine Edouard.*

des Princes Ec. Janvier 1705. 81

l'état present de l'argent monoyé; & j'ose dire que si l'on continuë le transport de tant d'especes hors du Royaume, il en restera très-peu chez nous; la France peut être battuë; mais il faut que l'Angleterre soit mendiante: Je sçai que nous sommes peu sensibles à cela, parce qu'il y a des billets qui courent pour argent comptant, mais s'il arrivoit qu'on les empêchât de circuler notre ruine seroit subite.

La dernière remarque que j'ai à faire à V. S. regarde l'Ecosse; il n'y a qu'à remettre simplement le fait devant V. S. pour prouver combien cela merite votre consideration. Un peu avant la dernière séance du Parlement de ce Royaume-là, on trouva à propos de faire quelques changemens parmi les Ministres, & il y en eut qui furent deposez pour faire place à d'autres de chaque parti, lesquels auroient pu avoir de l'influence sur le reste; les choses étant ainsi préparées, le Parlement s'assembla le 6. Juillet dernier, & quoi que la succession dans la ligne Protestante, fût la principale affaire qui lui fût recommandée par une Lettre de la Reine, cependant ce ne fut que remises & mépris; tellement que cela n'aboutit à rien, tant à cause que les Ministres étoient très-foibles & divisez, que parce qu'eux ou ceux qui avoient le maniement des affaires d'Ecosse ici, n'ont jamais été sinceres, ni intentionnez pour la succession; cela est évident car à l'ouverture de la séance; Mylord Secrétaire fit distinction entre un secret & une volonté revelée. Non seulement cela, mais à la quatrième session, un débat fut fait pour un Bil *d'exclusion*, je le prend formellement de même quoi qu'il porte le titre d'*Acte de secreté*. Il fut lû pour la première fois dans

la septième, & l'on ordonna qu'il resteroit sur la table jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles d'Angleterre; & dans la dixième, il passa en Loi. Y a-t'il aucune personne raisonnable, qui puisse croire que ceux qui furent les Promoteurs de ce Bil *d'exclusion*, ou ceux qui conseillèrent ici de le passer, puissent être réellement pour la succession des Anglois; Je sçai qu'il y a une exception dans ce Bil, mais telle qu'elle pouvoit bien être obmise; * car celui qui demande ce qu'il fait bien qu'on ne lui accordera pas, demande le refus. Ce n'est pas encore tout, car ce Bil *d'exclusion*, comme je l'appelle, ne permet pas seulement, mais ordonne à toutes les Villes & à tous les Villages, d'être armez, & de faire exercer une fois par mois les hommes capables de porter les armes.

Cela étant fait, que je crois avoir représenté au vrai, assurément Mylords, il merite votre consideration; je ne ferai plus qu'une remarque ou deux à V. S. Il y a deux causes de troubles, beaucoup de mécontentement, & une grande pauvreté; quiconque voudra jeter les yeux sur l'Ecosse, trouvera ces deux choses dans ce Royaume; il est certain que la Noblesse d'Ecosse est aussi savante & aussi brave qu'aucune Nation en Europe, & en general elle est mécontente; quant au peuple il est très-nombreux & fort hardi: mais très-pauvre, & qui est l'homme qui répondra de ce qu'une si grande multitude, si bien armée & si bien disciplinée, sous de pareils conducteurs pourra entre-

prendre,

* Ceux qui voudront une plus grande explication de ces sujets de plaintes, pourront lire notre Journal de Septembre page 210. & Octobre 300.

prendre, sur tout depuis que les occasions causent de si grands changemens dans les hommes qui nemanquera jamais de promesses, ni d'assistance de la part de la France.

Outre cela, Mylords je regarde comme le plus grand danger pour l'Angleterre, qu'il y ait la moindre ombre ou prétendue nécessité, d'avoir en tems de paix des troupes réglées dans le Royaume; car je serai toujours de la même opinion, que ce qui a été peut-être encore.

Enfin, Mylords, je crois que chacun souhaiteroit que ces choses ne fussent jamais arrivées, & selon mon avis, il n'y a personne qui ne doive dire qu'elles ne devoient point avoir été faites. Je finis par une Sentence de Mylord Bacon; * *qu'on se garde, dit-il, de souffrir qu'on famente des matieres de trouble, car personne ne peut empêcher qu'une étincelle ne puisse mettre tout en feu.*

Si quelque chose de ce que j'ai dit merite d'être considéré par V. S. je vous prie de le faire; sinon je vous demande mille pardons d'avoir abusé si longtems de votre patience.

Copie d'une lettre écrite d'Amsterdam le 18. Decembre 1704. à l'Auteur de ce Journal.

TE vous ai promis Mr. de vous communiquer tout ce que je recevois d'Angleterre & qui me paroîtra digne de votre curiosité; j'ai reçu par le dernier paquebot la copie d'un discours que Mylord Haversham prononça dans la Chambre des Pairs le 4. de ce mois, il vous paroîtra, je m'assure, très curieux, & il le se-

*Lettre sur
les affaires
d'Angleterre.*

F 2

roit

* Bacon étoit grand Chancelier d'Angleterre, sous les Regnes d'Elisabeth & de Jacques I.

roit davantage, si ceux qui ont permis de le rendre public, n'en avoient pas tronqué plusieurs circonstances qu'on n'a pas jugé à propos de donner au peuple. La personne qui m'a envoyé cette Harangue, me marque qu'il l'avoit entendu prononcer, & qu'elle étoit beaucoup plus énergique que celle qu'on a mise sous la presse. Voici une partie des observations qu'on en a retranché.

1. L'Orateur avança que depuis le commencement de cette guerre, les Ennemis avoient pris sur les Anglois 525. Vaisseaux tant de guerre que Marchands, de toutes grandeurs, dont il presenta la liste nom par nom, il soutenoit que tous ces bâtimens étoient bien équipés & la plus grande partie richement chargez. 2. Il disoit que sans y comprendre les hommes, chaque bâtiment avec sa charge les uns portant les autres, valoit du moins 4000. livres sterling; & qu'ainsi cette perte étoit pour les Anglois de deux millions cent mille livres sterling, dont les ennemis profitoient. 3. Qu'il étoit sorti du Royaume plus de huit millions de livres sterling * en especes depuis la guerre. 4. Que les flottes d'Angleterre étoient bien plus nécessaires à la garde des Côtes & à l'escorte des Vaisseaux Marchands, que d'aller croiser sur les Côtes d'Italie ou garder les Ports de Portugal. 5. Qu'il ne voyoit aucun avantage pour la Nation Angloise dans la guerre de Portugal, & qu'il croyoit que s'il falloit y entretenir une diversion, on ne devoit y employer que des Troupes Allemandes, dont la Religion & les mœurs convenoient mieux aux Portugais & aux Espagnols:

* Une livre sterling vaut treize livres de France.

des Princes Ec. Janvier 1705. 85

gnols. 6. Et enfin il disoit que le salut de l'Angleterre avoit été extrêmement exposé dans la bataille qui s'étoit donnée sur le Danube, & que si Dieu par une espece de miracle, n'avoit pas fait tourner la victoire de notre côté, nous n'aurions jamais pû nous relever de cette perte, d'autant plus que l'Angleterre se trouvoit dépourvûe d'hommes, d'argent & de Vaisseaux, ajoutant que les Princes d'Allemagne qui seuls étoient obligés à veiller à la sécurité de l'Empire, & assez puissans pour le faire, ne seroient pas venus au secours des Anglois, après qu'ils auroient été sacrifiés pour leur intérêt.

Vous jugez bien que toutes ces raisons rangées dans un bel ordre, & prononcées par un Orateur aussi éloquent qu'est Mylord d'Haversham, avoient toute autre grace, que la confusion avec laquelle je vous les envoie; ce qui me surprend, c'est que l'on n'en aye pas aussi retranché, ce que ce Mylord dit du Combat Naval; car cette sincérité ne convient pas avec cette multitude d'Adresses que le peuple presente tous les jours à la Reine pour l'en congratuler comme d'une victoire complete; au sentiment du Mylord, *ce n'est que flatterie.*

IV. Mylord Haversham a fourni une ample matiere à ceux qui s'occupent à faire des reflexions sur les affaires d'Etat: La Chambre des Pairs s'est déjà occupée pendant plusieurs séances à l'examen de ces fortes remontrances: Le 10. Decembre la Reine se rendit *incognito* dans la Sale des Seigneurs, afin d'entendre le débat qu'il y eut entre ces Mylords, au sujet du *Bil de sécurité* des Ecoissois: mais après plusieurs contestations, on remit cet examen à la huitaine.

*Occupation
de la Cham-
bre haute.*

Quoi que cette affaire fasse beaucoup de bruit à Londres, il y en a deux autres qui n'en font pas moins; la premiere c'est l'accusation du Capitaine Edowards contre quelques Anglois qui ont fourni la Flote de France; on a déjà decreté des ajournemens personnels contre plusieurs; & la seconde regarde le Bil de la *Conformité occasionelle*, dont la matiere est si serieuse, qu'il semble que les deux Chambres vont se brouiller à cette occasion: nous en parlerons plus amplement le mois prochain, & nous expliquerons ce que c'est que cette conformité occasionelle.

*Soupçon
contre la
Reine.*

V. On a arrêté à Londres quelques personnes pour avoir dit que la Cour avoit sous main traversé l'établissement de la succession de la Couronne, en faveur de la Maison d'Hanover, & que la Reine ne seroit pas fâchée, (si elle n'a point d'enfans) que le *Prince de Galles*, son frere, parvint à la Couronne, pretendait que la Religion ne doit être regardée par un Souverain, que comme le premier degré qui conduit au Trône, & ils citent pour exemple, Henri IV. Roi de France, Guillaume III. Roi d'Angleterre, & Auguste Roi de Pologne.

ARTICLE VIII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

*Separation
de l'Armée
Hollandoise.*

I. **E**Nfin l'Armée Hollandoise qui campoit près de Mastrecht, de même que les autres troupes du voisinage, a été envoyée dans les quartiers d'Hiver qu'on lui a assignez. II

des Princes Ec. Janvier 1705. 87

II. Mylord Marlborough arriva le 10. Decembre à Amsterdam & le 12. à la Haye ; on ne peut rien ajouter à la magnifique reception qu'on lui a faite dans toutes les Villes de Hollande par où il a passé , & ce sera rendre justice au zèle des Hollandois de dire qu'on fit moins de fanfares au Roi Guillaume , lorsqu'il vint d'Angleterre la Couronne Britannique sur la tête. Parmi les raisons qu'on pourroit alleguer de cette distinction , on pourroit dire que ce Mylord n'a rien executé que du consentement des Etats Generaux , & que le Prince d'Orange meprisoit trop leurs suffrages pour les avoir consultez dans l'entreprise qu'il forma contre l'Angleterre ; comme il étoit le maître absolu des forces de la Republique, il ne leur communiqua son dessein que lors que la Flotte fut prête à mettre à la voile , encore leur dissimula-t'il ses veritables vûes : car il n'obtint le consentement des Hollandois , que sous les assurances qu'il leur donna , qu'il ne troubleroit point le Regne du Roi Jaques II. qui étoit pour lors sur le Trône : voici les propres termes de la resolution des Etats Genereux du 28. Octobre 1688. dont ils firent donner copie à tous les Ministres étrangers qui étoient pour lors à la Haye.

Que Son Altesse avoit déclaré à L. H. P. qu'Elle étoit resoluë de passer en Angleterre , non avec la moindre intention d'envahir ou de subjuguier ce Royaume ; non plus que pour ôter le Roi de dessus son Trône , beaucoup moins pour s'en rendre le maître , ou pour renverser & apporter quelque préjudice à la succession legitime ; non plus que pour chasser les Catholiques Romains ou les persecuter , mais uniquement pour donner du se-
cours

*Mylord
Marlborough
arrivé en
Hollande.*

*Il est mieux
reçu que ne
le fut le Roi
Guillaume.*

*Resolution
des Etats
Generaux.*

cours à la Nation, afin de retablir les Loix & les Privileges qui avoient été enfreints.

Cependant dans moins de quatre mois ce Prince se vit Maître de la Couronne , & l'honneur & la probité des Hollandois se trouva si flétrie, qu'il ne faut pas être surpris, s'ils parurent peu sensibles à la nouvelle dignité que leur Gouverneur venoit d'acquiescer.

Pour révenir à Mylord Marlborough , il a eu plusieurs Conferences avec les Deputez de l'Etat & ceux de l'Amirauté, dans lesquelles ce General a tâché de leur faire comprendre la nécessité qu'il y avoit de faire un dernier effort, pour pousser vigoureusement la guerre contre la France la Campagne prochaine: il leur dit qu'il croyoit qu'ils devoient augmenter leur Flotte de quinze Vaisseaux , & leur Armée de terre de vingt mille hommes outre les recrues, ce qui obligea le Deputé d'une des premieres Villes de Hollande de lui dire , *Mylord, si j'étois en votre place, je tiendrois le même langage; & si vous étiez à la nôtre vous trouveriez sans doute que nous avons déjà trop fourni.*

Ce Mylord doit être presentement parti pour passer en Angleterre avec le Prince Royal de Prusse, qui va faire quelque séjour à la Cour de Londres.

III. Monsieur l'Electeur de Baviere a donné le Gouvernement du Fort de Saint Philippe sur l'Escaut, au St. Putteannus.

ARTICLE IX.

Qui contient les naissances, le mariage & la mort des Princes & autres personnes de distinction.

MAdame la Princesse de Bade accoucha d'une fille à Aschaffembourg à la mi-Novembre.

Le 13. du même mois la Comtesse de Portland accoucha aussi d'un fils à Londres.

Le Marquis de Tresslanc épousa au mois de Novembre, la veuve du Marquis de Roquepine, qui est de la Maison de Brulard de Genlis.

Ce fut le Comte Prosper de Furstemberg & non pas le Comte de Frise qui fut tué au Camp devant Landau au mois de Novembre dernier.

Le Comte de Beauveau Capitaine des Gardes de Mr. l'Electeur de Baviere, & pour lequel S. A. E. avoit beaucoup d'estime, est mort à Ulme des blessures qu'il reçut à la Bataille d'Hochstedt.

Le Sr. de Bar, Gouverneur de Trarbach est aussi mort des blessures qu'il reçut en repoussant les troupes qui avoient donné un troisième assaut à ce Château.

Le Comte de Lambert, Ambassadeur de l'Empereur à Rome, y est mort d'apoplexie : on assure même que la Comtesse son Epouse & la Comtesse de Hoyos sa sœur, avoient été si touchées de cette mort subite qu'elles en avoient aussi perdu la vie.

Le 3. Decembre le General Auffatz mourut

à Ratisbonne: Il commandoit en chef les troupes de Franconie.

Madame la Marquise de Gamache fille du Sr. de Brienne, qui avoit été Ministre & Secrétaire d'Etat à la Cour de France, mourut à Paris le 3. Decembre âgée de 81. ans.

Leon Potier Duc de Gevres, Gouverneur de Paris, finit aussi ses jours le dix du même mois. Ce Gouvernement a été donné au Duc de Tresmes son fils aîné.

Le même jour le Baron de Trogné fameux Ingenieur, fut tué devant Trarbach.

A D D I T I O N.

LE Château de Trarbach a été enfin après un siege de plus d'un mois, obligé à se rendre; les mineurs ayant évanté une mine des assiegez, où ils trouverent quatre tonneaux de poudre, & les assiegeans s'étant logés sur le fossé de la Place, le Commandant fit battre la Chamade le 19. après midi & demanda à capituler. Sur quoi l'on échangea deux Officiers de part & d'autre, & la capitulation fut conclue d'abord. Les points principaux sont, que la garnison sortiroit le 20. à huit heures du matin par la brèche avec armes & bagages & toutes les marques d'honneur qu'elle a demandé, avec deux pièces de canon de bronze, & deux chariots couverts, pour être conduite à Thionville par terre, & les malades & blessés par eau.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Janvier 1705.

ARTICLE I. <i>Manifeste de Mr. l'Electeur de Baviere.</i>	pag. 7
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	44
ARTICLE III. <i>France</i>	47
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	53
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	59
<i>Capitulation de Landau.</i>	62
<i>Traité de l'Empereur avec Madame l'Electrice de Baviere.</i>	71
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>	73
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	76
<i>Harangue de Mylord d'Haversham.</i>	79
<i>Lettre sur ce sujet.</i>	83
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	86
ARTICLE IX. <i>Naissances , Mariage & Morts des Personnes illustres.</i>	89
<i>Prise & Capitulation de Trarback.</i>	90

